.1

DÉVELOPPEMENS

DU BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

POUR L'EXERCICE 1834.

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LETTRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE PREMIER.	
		Administration centrale. — (Personnel).	
1		Traitement du Ministre	
2		Traitemens des fonctionnaires, employés et gens de service.	
		Voir au n° 1 des *Notes générales* insérées à la suite du budget, le tarif de réduction qui servira de base pour fixer la quotité des traitemens à partir du 1er janvier 1834.	
		L'état des traitemens présentait au 1er septembre dernier un total annuel de . . . fr.	148,347 62
		Cette somme sera diminuée par suite de l'application du tarif inséré aux *Notes générales* (n° 1) de.	1,149 62
		Il restera à payer . . . fr.	147,198 00
		Mais il convient d'ajouter à cette somme :	
		1° Pour le traitement d'un premier commis attaché au cabinet, ce traitement ayant été tenu en dehors de l'état ci-dessus, pendant l'année 1833.	3,000 »
		2° Pour le traitement d'un employé qui n'a été détaché des bureaux en 1833 que par suite de la loi sur la garde civique, et qui doit rentrer incessamment.	1,470 »
		3° Pour expéditionnaires à ajouter au secrétariat-général et pour frais d'écritures extraordinaires (il a été payé fr. 1,666 80 c. en 1833, pour ce dernier objet)	3,800 »
		4° Pour l'adjonction à la division du commerce (qui n'est pas complétement organisée) d'un ou de deux employés.	2,500 »
		TOTAL . . . fr.	157,968 »
		Les détails ci-dessus justifient, à une légère différence près, l'emploi de la somme demandée.	
		Matériel.	
3		Fournitures de bureaux, impressions, achat et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	
		Frais de déplacement.	
4		Frais de route et de séjour	
		TOTAL DU CHAPITRE 1er . . .	

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
21,000	21,000	»	»		OBSERVATION GÉNÉRALE.
158,000	150,000	8,000	»		L'ordre qui a été suivi dans le classement des chapitres et articles de ce Budget, n'étant pas entièrement conforme à celui du Budget de 1833, il en est résulté quelques transpositions de sommes dans la colonne *des crédits alloués pour l'exercice* 1833. Du reste, *la récapitulation générale des chapitres* donne la preuve que le *total* de la colonne où figurent les sommes allouées en 1833, forme bien l'ensemble des crédits qui ont été ouverts pour cet exercice par les lois du 8 octobre 1833, nos 1209 et 1211.
24,000	24,300	»	300		
2,000	2,000	»	»		
205,000	197,300	8,000	300		
Augmentation réelle résultant de la défalcation de la différence en moins.		7,700			

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LETTRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE II.
		Pensions et secours.
1		Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés . . . . .
		L'arrêté du 14 septembre 1814 étant demeuré en vigueur, et les pensions qui pourraient être accordées dans le courant de l'exercice 1834 à des fonctionnaires ou employés ressortissant au Département de l'Intérieur, devant être supportées pour le 1er semestre par le budget de ce Département, une allocation de 6,500 francs a paru nécessaire.
2		Secours, continuation ou avance de pensions à accorder par le Gouvernement à d'anciens employés belges aux Indes du ci-devant Gouvernement des Pays-Bas ou à leurs veuves .
		La majoration de 2,000 francs est destinée à secourir d'anciens employés ou veuves d'employés de cette catégorie, dont les demandes sont en ce moment en instruction.
3		Secours à des employés ou veuves d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison d'une position malheureuse . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE II . . .

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1834.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1833.	DIFFÉRENCE en plus au budget de 1834.	DIFFÉRENCE en moins au budget de 1834.	CRÉDITS définitivement alloués pour 1834.	*Observations.*
6,500	13,400	»	6,900		
10,000	8,000	2,000	»		
4,500	4,500	»	»		
21,000	25,900	2,000	6,900		
Diminution réelle résultant de la défalcation de la différence en plus . .		4,900			

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE III.	
		Frais de l'administration dans les provinces.	
		PROVINCE D'ANVERS.	
	A.	Traitemens du gouverneur, des états-députés et du greffier . . . . . fr.	28,455 »
	B.	Traitemens des employés et gens de service	40,270 »
	C.	Frais de route et de séjour	1,000 »
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, les états et les bureaux	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage chauffage, menues dépenses	11,800 »
	F.	Traitemens et abonnemens des commissaires de district, frais de route et de tournées, dedommagemens des commissaires de milice	22,565 »
	G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siége le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires	5,550 »
	H.	Dépenses imprévues	2,000 »
		TOTAL . . fr.	111,640 »

Voir au n° 2 des *Notes générales* insérées à la suite du Budget, diverses observations relatives aux dépenses des administrations provinciales, ainsi que les budgets économiques présentés par MM. les gouverneurs de province et indiquant la subdivision des dépenses comprises sous chaque *Littera*.

A. L'allocation sera répartie comme suit :

1° Traitement du gouverneur	fl	14,700 »
2° » de 3 membres de la députation des états (les seuls en fonctions) à 2,835 francs .		8,505 »
3° » du greffier		5,250 »
TOTAL . . .	fl	28,455 »

Différence en moins avec le crédit alloué pour 1833, fl. 3,085. — Elle provient :

1° De la réduction opérée sur les traitemens par suite de l'application du tarif qui a été adopté pour les convertir *en francs* (*voir* aux *Notes générales*); 2° de ce que la députation des états n'est composée que de 3 membres tandis que 4 étaient en fonctions en 1833.

B. C. E. Mêmes sommes que celles allouées pour 1833.

F. Voir les *Notes générales* à la suite du budget. — Le crédit demandé sera réparti comme suit. —

1° Traitemens des 3 commissaires de district	fr.	8,965 »
2° Dedommagemens des commissaires de milice		2,645 »
3° Frais de tournée, 300 francs pour chaque commissaire de district		900 »
4° Frais de bureau		10,055 »
TOTAL . . .	fr.	22,565 »

G. *Voir* aux *Notes générales* les observations relatives aux frais d'inspections des miliciens semestriers.

H. Le crédit de 2,000 fr. par province demandé au budget de 1833, ne fut réduit à 1,000 fr. que parce que l'année était assez avancée pour apprécier tous les besoins. Ce motif ne pouvant être invoqué pour le budget de 1834, il a paru y avoir lieu de porter le crédit pour dépenses imprévues à 2,000 fr. — La section centrale avait été d'avis dans son rapport sur le budget de 1833 d'allouer une somme de 2,000 fr. pour chaque province.

A REPORTER. . . . . fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
111,640	113,425	»	1,785		
111,640	113,425	»	1,785		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT.	fr.
		PROVINCE DU BRABANT.	
	A.	Traitemens du gouverneur, des États-députés et du greffier . . . . . fr.	38,850 »
	B.	Traitemens des employés et gens de service	42,000 »
	C.	Frais de route et de séjour.	2,000 »
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, les états et les bureaux	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	12,000 »
2	*F.*	Traitemens et abonnemens des commissaires de district, frais de route et de tournées, dédommagemens des commissaires de milice	25,200 »
	G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siége le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires	9,100 »
	H.	Dépenses imprévues	2,000 »
		TOTAL . . .	131,150 »

A. L'allocation sera répartie comme suit

1°	Traitement du gouverneur	fl. 14,700 »
2°	» de 6 membres de la députation des états, à 3,150 francs	18,900 »
3°	» du greffier	5,250 »
	TOTAL . . .	fl. 38,850 »

Voir les *Notes générales* à la suite du budget.

B. C. E. Mêmes sommes que celles allouées pour 1833.

F. (*Voir* les *Notes générales* à la suite du budget) Le crédit sera réparti comme suit

1°	Traitemens des 3 commissaires de district	fl. 10,080 »
2°	Dédommagemens des commissaires de milice	2,520 »
3°	Frais de tournées. — 300 francs pour chaque commissaire de district	900 »
4°	Frais de bureau	11,100 »
	TOTAL . .	fr 25,200 »

G. Voir aux *Notes générales*.

H. Mêmes observations qu'à l'article 1er (*Province d'Anvers.*)

A REPORTER. . . . . fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
111,640	113,425	»	1,785		
131,150	129,060	2,090	»		
242,790	241,485	2,090	1,785	-	

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.	
	A.	Traitemens du gouverneur, des états députés et du greffier . . . . . fr.	34,125 »
	B.	Traitemens des employés et gens de service	39,640 »
	C.	Frais de route et de séjour	1,750 »
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, les états et les bureaux	»
3	*E.*	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage chauffage, menues dépenses	16,500 »
	F.	Traitemens et abonnemens des commissaires de district, frais de route et de tournées, dédommagemens des commissaires de milice	36,900 »
	G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siége le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires	10,800 »
	H.	Dépenses imprévues	2,000 »
		TOTAL . . . . fr.	141,715 »

A. L'allocation sera répartie comme suit :

1° Traitement du gouverneur . . . . . fr.	14,700 »
2° » de 5 membres de la députation des états, à 2,835 francs	14,175 »
3° » du Greffier	5,250 »
TOTAL . . . . . fr.	34,125 »

Voir les *Notes générales* à la suite du budget.

B. Même somme que celle allouée pour 1833.

C. La somme de 2,100 francs qui figurait au budget de 1833, éprouva une réduction de 500 francs sur la demande du Gouvernement. — Le crédit demandé pour 1834 n'est pas susceptible de diminution.

E. Une diminution de 1,500 francs a été opérée sur ce *Littera* comparativement à la somme allouée au budget de 1833.

F. *Voir* les *Notes générales* à la suite du budget. — L'allocation sera répartie comme suit :

1° Traitemens des 8 commissaires de district . . . . . fr.	14,310 »
2° Dédommagemens des 4 commissaires de milice.	4,160 »
3° Frais de tournées. — 300 francs pour chaque commissaire de district	2,400 »
4° Frais de bureau	16,030 »
TOTAL . . . . fr.	36,900 »

G. *Voir* aux *Notes générales*.

H. Même observation qu'à l'article 1er (*Province d'Anvers.*)

A REPORTER. . . . . fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
242,790	242,485	2,090	1,785		
141,715	138,251	3,464	»		
384,505	380,736	5,554	1,785		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
	A.	Traitemens du Gouverneur, des états députés et du greffier . . . . fl.	39,795 »
	B.	Traitemens des employés et gens de service	42,080 »
	C.	Frais de route et de sejour	1,500 »
	D.	Loyer des locaux pour le Gouverneur, les états et les bureaux.	» »
4	*E.*	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	15,000 »
	F.	Traitemens et abonnemens des commissaires de district, frais de route et de tournées, dédommagemens des commissaires de milice	37,055 »
	G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils resident ou non au lieu où siége le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires	10,800 »
	H.	Dépenses imprévues	2,000 »
		TOTAL fl.	148,230 »

A. L'allocation sera répartie comme suit.

1° Traitement du Gouverneur . . . . . fl.	14,700	»
2° » de 7 membres de la députation des états, représentés par le comité de conservation, à fr. 2,835 chacun	19,845	»
3° » du greffier	5,250	»
TOTAL fl.	39,795	»

Voir les *Notes générales* à la suite du budget

B. Même somme que celle allouée pour 1833.

C. Le crédit demandé est égal à celui qui figurait au budget de 1833. Une réduction de fr. 600 a eu lieu lors de la discussion, sur la demande du Gouvernement, mais par des motifs qui ne peuvent être invoqués pour l'année 1834.

E. Même somme que celle allouée pour 1833.

F. Voir les *Notes générales* à la suite du budget. — La somme demandée sera répartie comme suit:

1° Traitement des 6 commissaires de district. . . . . fl.	14,655	»
2° Dédommagemens des commissaires de milice.	4,535	»
3° Frais de tournées, fr 300 pour chaque commissaire de district	1,800	»
4° Frais de bureau	16,065	»
TOTAL. fr.	37,055	»

G. Voir aux *Notes générales.*

H. Même observation qu'à l'article 1er (*province d'Anvers*)

A REPORTER. . . . . fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
384,505	380,736	5,554	1,785		
148,230	142,895	5,335	»		
532,735	523,631	10,889	1,785		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
		PROVINCE DU HAINAUT.	
	A.	Traitemens du Gouverneur, des états députés et du greffier . . . . . fr.	31,290 »
	B.	Traitemens des employés et gens de service	47,210 »
	C.	Frais de route et de séjour	2,000 »
	D.	Loyer de locaux pour le Gouverneur, les états et les bureaux	» »
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	16,930 »
5	*F.*	Traitemens et abonnemens des commissaires de district, frais de route et de tournées, dédommagemens des commissaires de milice	32,375 »
	G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siége le conseil) et des secrétaires de ces conseils.—Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation des réfractaires.	9,500 »
	H.	Dépenses imprévues.	2,000 »
		TOTAL. fr.	141,305 »

A. L'allocation sera répartie comme suit :

1°	Traitement du Gouverneur . . . . . fr.	14,700 »
2°	Idem de 4 membres de la députation des états à fr. 2,835	11,340 »
3°	Idem du greffier.	5,250 »
	TOTAL. fr.	31,290 »

Voir les *Notes générales* à la suite du budget.

B. C. Mêmes sommes que celles allouées pour 1833.

D. La location des salles de l'hôtel-de-ville pour l'assemblée des états, ayant cessé en 1833, on ne reproduit pas la demande de crédit de fr. 460, qui figurait au budget de 1833 et à ceux des années antérieures.

E. Même somme que celle allouée pour 1833.

F. Voir les *Notes générales* à la suite du budget. — L'allocation sera répartie comme suit :

1°	Traitemens des 6 commissaires de district. . . . . fr.	15,130 »
2°	Dédommagemens de 3 commissaires de milice	3,405 »
3°	Frais de tournées, fr. 300 pour chaque commissaire de district.	1,800 »
4°	Frais de bureau	12,040 »
	TOTAL. fr.	32,375 »

G. Voir aux *Notes générales.*

H. Même observation qu'à l'article 1er (*province d'Anvers*).

A REPORTER. . . . . fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
532,735	523,631	10,889	1,785		
141,305	137,540	3,765	»		
674,040	661,171	14,654	1,785		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
		PROVINCE DE LIÉGE.	
	A.	Traitemens du Gouverneur, des états députés et du greffier. . . . . fr.	36,960 »
	B.	Traitemens des employés et gens de service	40,850 »
	C.	Frais de route et de séjour.	1,690 »
	D.	Loyer des locaux pour le Gouverneur, les états et les bureaux.	» »
6	*E.*	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	12,700 »
	F.	Traitemens et abonnemens des commissaires de district, frais de route et de tournées, dédommagemens des commissaires de milice	29,340 »
	G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siége le conseil), et des secrétaires de ces conseils.—Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers.— Vacations des officiers de santé en matière de milice.— Primes pour arrestation des réfractaires	9,000 »
	H.	Dépenses imprévues	2,000 »
		TOTAL. fr.	132,540 »

A. L'allocation sera répartie comme suit

1° Traitement du gouverneur.	fl	14,700 »
2° Idem de 6 membres de la députation des états à fl. 2,835.		17,010 »
3° Idem du greffier		5,250 »
TOTAL. fr.		36,960 »

Voir les *Notes générales* à la suite du budget.

B. C. E. Mêmes sommes que celles accordées pour 1833.

F. *Voir* les *Notes générales* à la suite du budget. — Le crédit demandé sera réparti comme suit :

1° Traitemens des 4 commissaires de district.	fl.	12,095 »
2° Dédommagemens de 4 commissaires de milice		2,500 »
3° Frais de tournées, fr. 300 pour chaque commissaire de district		1,200 »
4° Frais de bureau		13,545 »
TOTAL. fr.		29,340 »

G. *Voir* aux *Notes générales*.

H. Même observation qu'à l'article 1er (*province d'Anvers*).

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
674,040	661,171	14,654	1,785		
132,540	129,000	3,540	»		
806,580	790,171	18,194	1,785		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
		PROVINCE DU LIMBOURG.	
	A.	Traitemens du Gouverneur, des états députés et du greffier . . . . . fr.	34,125 »
	B.	Traitemens des employés et gens de service	31,500 »
	C.	Frais de route et de séjour	1,400 »
	D.	Loyer des locaux pour le Gouverneur, les états et les bureaux	3,400 »
7	*E.*	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	11,700 »
	F.	Traitemens et abonnemens des commissaires de district, frais de route et de tournées, dédommagemens des commissaires de milice	26,355 »
	G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siége le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation des réfractaires.	7,800 »
	H.	Dépenses imprévues.	2,000 »
		TOTAL. . . fr.	118,280 »

A. L'allocation sera répartie comme suit :

1° Traitement du Gouverneur. . . . . fr.	14,700	»
2° Idem de 5 membres de la députation des états à fr. 2,835.	14,175	»
3° Idem du greffier	5,250	»
TOTAL . . fr.	34,125	»

Voir les *Notes générales* à la suite du budget.

B. Une légère augmentation est demandée sur le montant du crédit de fr. 30,830 qui a été alloué pour 1833. Les besoins du service la réclament.

C. Le budget de 1833 portait une somme de fr. 1,500. Cette somme éprouva ensuite une réduction de fr 500, sur la demande du Gouvernement, mais par des motifs qui n'existent pas pour 1834.

D. E. Mêmes sommes que pour 1833.

F. *Voir* les *Notes générales* à la suite du budget. Le crédit demandé sera réparti comme suit :

1° Traitemens des 4 commissaires de district . . . . . fr.	12,000	»
2° Dedommagemens des 3 commissaires de milice	2,625	»
3° Frais de tournées, fr. 300 pour chaque commissaire de district.	1,200	»
4° Frais de bureau	10,530	»
TOTAL. fr.	26,355	»

G. Voir aux *Notes générales*.

H. Même observation qu'à l'art. 1er (*Province d'Anvers*).

A REPORTER. . . . . fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
806,380	790,171	18,194	1,785		
118,280	116,675	1,605.	»		
924,860	906,846	19,799	1,785		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
		PROVINCE DU LUXEMBOURG.	
	A.	Traitemens du gouverneur, des états députés et du greffier . . . . . fr.	36,960 »
	B.	Traitemens des employés et gens de service.	28,000 »
	C.	Frais de route et de séjour	1,700 »
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, les états et les bureaux	3,400 »
8	*E.*	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	14,000 »
	F.	Traitemens et abonnemens des commissaires de district, frais de route et de tournées, dédommagemens des commissaires de milice	35,070 »
	G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siége le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation des réfractaires.	9,200 »
	H.	Dépenses imprévues	2,000 »
		TOTAL . . . . fr.	130,330 »

A. L'allocation sera répartie comme suit :

1° Traitement du gouverneur	fr.	14,700 »
2° » de 6 membres de la députation des états, à 2,835 fr.		17,010 »
3° » du greffier		5,250 »
TOTAL . . .	fr.	36,960 »

Voir les *Notes générales* à la suite du budget.

B. Le crédit demandé est inférieur de 3,500 francs à celui qui figure au budget de 1833. — Il est vrai qu'il n'a été alloué que 27,180 francs, mais comme le personnel du gouvernement provincial du Luxembourg n'est pas au complet une augmentation de 820 francs sur cette dernière somme ne peut paraître exagérée.

C. D. E. Mêmes sommes que celles allouées pour 1833.

F. *Voir* les *Notes générales* à la suite du budget. — L'allocation sera répartie comme suit :

1° Traitemens des 8 commissaires de district	fr.	13,985 »
2° Dédommagemens des 5 commissaires de milice		3,025 »
3° Frais de tournées, 300 francs pour chaque commissaire de district		2,400 »
4° Frais de bureau.		15,660 »
TOTAL . . .	fr.	35,070 »

G. *Voir* aux *Notes générales.*

H. Même observation qu'à l'article 1er (*Province d'Anvers.*)

A REPORTER. . . . . fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
924,860	906,846	19,799	1,785		
130,330	124,000	6,330	»		
1,055,190	1,030,846	26,129	1,785		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
		PROVINCE DE NAMUR.	
	A.	Traitemens du gouverneur, des états députés et du greffier. . . . . fr.	28,455 »
	B.	Traitemens des employés et gens de service.	35,000 »
	C.	Frais de route et de séjour.	2,000 »
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, les états et les bureaux	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	10,000 »
9	*F.*	Traitemens et abonnemens des commissaires de district, frais de route et de tournées, dédommagemens des commissaires de milice.	16,745 »
	G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siége le conseil de milice) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations des réfractaires	6,940 »
	H.	Dépenses imprévues	2,000 »
		TOTAL . . . . . fr.	101,140 »

A. L'allocation sera répartie comme suit :

1° Traitement du gouverneur	fl.	14,700 »
2° » de 3 membres de la députation des états, à 2,835 fr.		8,505 »
3° » du greffier		5,250 »
TOTAL . . .	fl.	28,455 »

Voir les *Notes générales* à la suite du budget.

B. Une légère augmentation est demandée sur le crédit de 34,570 francs qui a été alloué pour 1833. — Les besoins du service la réclament

C. L'augmentation de 500 francs comparativement au crédit alloué pour 1833 est indispensable pour subvenir aux frais de diverses tournées administratives qui doivent nécessairement avoir lieu en 1834.

E. Une diminution de 1,000 francs a été opérée sur le chiffre alloué pour 1833.

F. *Voir* les *Notes générales* à la suite du budget. — L'allocation sera répartie comme suit :

1° Traitemens des 3 commissaires de district	fr.	7,560 »
2° Dédommagemens des commissaires de milice		2,270 »
3° Frais de tournées. — 300 francs pour chaque commissaire de district		900 »
4° Frais de bureau		6,015 »
TOTAL	fr.	16,745 »

G. *Voir* aux *Notes générales.*

H. Même observation qu'à l'art. 1er (*Province d'Anvers.*)

TOTAL DU CHAPITRE III. . . . .

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
1,055,190	1,030,846	26,129	1,765		
101,140	99,400	1,740	»		
1,156,330	1,130,246	27,869	1,785		
Augmentation réelle résultant de la déduction de la différence en moins.		26,084			

NUMERO DES ARTICLES DE LA LOI	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE IV.	
		INSTRUCTION PUBLIQUE.	
		Universités	
	A.	Traitemens des fonctionnaires et employés	245,900 »
	B.	Frais des recteurs, des secrétaires du sénat académique, indemnités aux membres du collége des curateurs et dépenses pour service journalier	21,500 »
1	*C.*	Bourses.	36,800 »
	D.	Subside matériel fixe pour les trois universités.	57,400 »
	E.	Traitemens des professeurs mis en non-activité par l'arrêté du 16 décembre 1830	23,300 »
		TOTAL. fr.	384,900 »
		A. Voir aux *Notes générales* celle n° 3, indiquant la manière dont sera répartie l'allocation de fr. 245,900.	
		D. Le chiffre du subside matériel demandé au présent budget est égal à celui qui avait été proposé au budget de 1833. La Chambre ayant principalement égard à l'époque avancée de l'année, a cru devoir le réduire de fr. 19,912 82; cette forte réduction est cause que plusieurs parties du service sont restées en souffrance, des réparations indispensables ont été forcément ajournées, on a conséquemment majoré le crédit porté au littera *D* du budget de 1833, de fr. 19,912 82.	
		Voir aux *Notes générales* (n° 3) les détails relatifs à l'emploi par université du subside matériel de fr. 57,400.	
2		Frais de l'école industrielle de Gand	
		Une allocation de 3,440 francs pour l'école industrielle de Gand figure au budget de 1833 sous le litt^a *D* de l'article 1^er du chapitre XII.	
		Cette école, dont les frais sont supportés en partie par la ville de Gand, ayant été réorganisée par les soins de la régence sur une base plus large, il en résultera un surcroît de dépenses de fr. 6,560, ce qui porte le crédit nécessaire à fr. 10,000.	
		Athénées et Colléges.	
	A.	Traitement de l'inspecteur. . . . . fr.	6,300 »
3	*B.*	Idem de son commis	1,500 »
	C.	Frais de bureau, de route et de séjour de l'inspecteur	1,200 »
		TOTAL. fr.	9,000 »
		A REPORTER . . . . fr.	

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
384,900	365,000	19,900	»		
10,000	3,440	6,560	»		
9,000	9,000	»	»		
403,900	377,440	26,460	»		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
		Subside annuel ordinaire aux établissemens dont les noms suivent :	
		Athénée de Bruxelles . . . . . fr.	25,400 »
		» de Namur	22,250 »
		» de Tournai	15,900 »
		» de Bruges.	6,350 »
4		Collége de Nivelles	2,550 »
		» de Liége	6,350 »
		» d'Ath	4,200 »
		» de Thuin	1,050 »
		» de Chimai.	1,250 »
		TOTAL. fr.	85,300 »
5		Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et les colléges	
		La réorganisation générale de l'instruction publique devant probablement avoir lieu à une époque rapprochée, le gouvernement sera peut-être à même de replacer plusieurs des ex-professeurs qui touchent une indemnité. Mais ces mesures étant éventuelles, on croit devoir reproduire le crédit de 1833. Le Gouvernement ne prélèvera sur l'allocation que les sommes strictement nécessaires.	
		Instruction primaire.	
	A.	Traitemens des instituteurs primaires dans les neuf provinces . . . . . fr.	214,000 »
6	*B.*	Subsides pour construction, réparation, location et ameublement des maisons d'école	20,000 »
	C.	Secours à accorder à des instituteurs nécessiteux sans emploi	8,000 »
		TOTAL. fr.	242,000 »
		Le crédit de fr. 242,000 est, à 40 fr. près, le même que celui dont on a fait la demande pour l'exercice 1833.	
		Vu l'époque avancée de l'année à laquelle la discussion du budget a eu lieu, la Chambre a cru pouvoir opérer une réduction de fr. 12,040, qui a porté sur le crédit proposé pour construction, etc., de maisons d'école. Le Gouvernement est obligé de reproduire cette dernière somme :	
		1° Pour pouvoir donner suite à quelques demandes fondées, faites en 1833 et ajournées à cause de la réduction indiquée ci-dessus.	
		2° Pour être à même de remplir les engagemens pris par l'ancien Gouvernement envers quelques communes. Ces engagemens consistent en subsides accordés par arrêtés royaux à des administrations communales, sous condition qu'elles réaliseraient le surplus des fonds nécessaires pour les constructions projetées. Les embarras financiers de diverses communes ne leur ont pas permis de satisfaire pendant les années précédentes aux obligations qui leur ont été imposées pour recevoir leurs subsides respectifs ; mais ces obligations étant maintenant remplies, le paiement de ces subsides est vivement réclamé.	
		Voir aux *notes générales* (n° 3) celle relative au litt. *A*.	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
403,900	377,440 »	26,460	»		
85,300	85,322 75	»	22 75		
12,000	12,000 »	»	»		
			»		
242,000	230,000 »	12,000	»		
743,200	704,762 75	38,460	22 75		
Augmentation reelle resultant de la défalcation de la difference en moins		38,437 25			

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE V.	
		CULTES.	
		Culte catholique.	
	A.	Traitemens de l'archevêque, des évêques, des vicaires-généraux, des chanoines, des directeurs et des professeurs des séminaires, bourses et demi-bourses affectées aux séminaires, frais d'entretien des palais épiscopaux :	
		Archevêché de Malines . . . . . fr.	100,420 »
		Évêché de Bruges	56,300 »
		» de Gand	77,300 »
		» de Liége	68,060 »
		» de Namur	67,640 »
		» de Tournai	66,280 »
		Fr.	436,000 »
1	*B.*	Traitemens des curés et supplémens alloués aux desservans, chapelains et vicaires :	
		Province d'Anvers 199,400	
		» du Brabant 353,000	
		» de la Flandre-Occidentale 280,000	
		» de la Flandre-Orientale 329,700	
		» du Hainaut 379,300	2,826,900 »
		» de Liége 287,300	
		» du Limbourg 319,600	
		» du Luxembourg 451,000	
		» de Namur 227,600	
	C.	Subside pour la construction, la restauration, et l'entretien d'églises et de presbytères	90,000 »
		TOTAL. fr.	3,352,900 »

A. B. **Les tableaux Litt. *A* et *B*, annexés au n° 4 des *Notes générales* insérées à la suite du budget, indiquent l'emploi qui sera fait des allocations demandées.**

Culte protestant.

2 Traitemens et autres frais . . . . . .

Le tableau Litt. *C* annexé au n° 4 des *Notes générales* insérées à la suite du budget, indique l'emploi qui sera fait de l'allocation demandée.

A REPORTER. . . . . fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
3,352,900	3,352,880 41	19 59	»		
65,000	65,000 »	»	»		
3,417,900	3,417,880 41	19 59	»		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LETTRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
		Culte israélite.	
3		Traitemens des ministres et autres frais	
		L'allocation demandée sera répartie de la manière suivante :	
		Au grand rabbin	2,400 »
		Aux deux ministres officians	2,500 »
		Pour entretien de synagogues et cimetières. Instruction religieuse . .	1,000 »
		Au secrétaire	400 »
		Frais de bureau du consistoire central.	300 »
		Pour dépenses imprévues qui seraient reconnues fondées	2,500 »
		TOTAL. . . fr.	10,000 »
		Secours.	
4		Secours à accorder à d'anciens ecclésiastiques ou religieuses et aux ministres des divers cultes	
		Ces secours sont accordés aux ecclésiastiques forcés par l'âge ou les infirmités de cesser leurs fonctions, auxquels il ne peut être accordé de pension, avant qu'une loi nouvelle ait été votée, et qui cependant y auraient droit, aux termes des dispositions du Gouvernement précédent.	
		Ils sont encore accordés à d'anciennes religieuses âgées et infirmes, et quelquefois à des ecclésiastiques en fonctions, lorsque leurs revenus sont notoirement insuffisans ou que par suite d'infirmités, de maladies ou de malheurs accidentels, ils se trouvent momentanément dans une position malheureuse.	
		Il a paru juste de libeller cet article de manière à pouvoir secourir aussi, au besoin, au moyen de l'allocation demandée, les ministres des autres cultes.	
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . .	
		CHAPITRE VI.	
		GARDE CIVIQUE.	
		Frais de voyage et d'administration.	
1	*A.*	Frais de voyage de l'inspecteur-général de la garde civique et des aides-de-camp qui l'accompagnent.	5,000 »
	B.	Frais de bureau de l'état-major-général	7,000 »
		TOTAL. fr.	12,000 »
		A. Vu l'époque avancée de l'année où le budget de 1833 fut voté, les Chambres n'ont accordé de ce chef que fr. 2,600 ; la somme demandée pour 1834 est inférieure de fr. 1,000 à celle qui avait été portée au budget de 1833.	
		B. La différence en plus de fr. 600 sur la somme demandée en 1833 provient de la nécessité où se trouve le Gouvernement de salarier deux gens de service payés en 1832 et 1833 par la caisse municipale, ce qui ne pourra plus avoir lieu par suite de la séparation des bureaux de l'état-major-général de la garde civique du royaume, de ceux de l'état-major de la garde-civique de Bruxelles.	
2		Prix à distribuer pour l'exercice au tir.	
		Le travail dont on s'occupait au Département de l'Intérieur sur la réorganisation de la garde civique, ayant été poussé à un point tel qu'il pourra être soumis aux Chambres dans le courant de la session qui va s'ouvrir, l'on a cru devoir reproduire dans le budget de cette année une proposition dont l'admission avait été ajournée de commun accord avec la section centrale.	
3		Réparations et entretien des armes de la garde civique	
		Il importe de veiller à la conservation de ce matériel; la loi a mis à charge de l'État les réparations accidentelles causées par le service, beaucoup d'armes avaient besoin d'être réparées lorsqu'elles ont été confiées aux gardes, et en général les gardes et les communes consentent difficilement à se charger de ces frais.	
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . .	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1834.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1833.	DIFFÉRENCE en plus au budget de 1834.	DIFFÉRENCE en moins au budget de 1834.	CRÉDITS définitivement alloués pour 1834.	*Observations.*
3,417,900	3,417,880 41	19 59	»		
10,000	12,000 »	»	2,000		
45,000	45,000 »	»	»		
3,472,900	3,474,880 41	19 59	2,000		
Diminution réelle résultant de la défalcation de la différence en plus.		1,980 41			
12,000	9,000	3,000	»		
20,000	»	20,000	»		
16,000	16,000	»	»		
48,000	25,000	23,000	»		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CHAPITRE VII.

Subsides aux villes ou communes dont les revenus sont insuffisans.

1 Article unique. . . . . .

Lors de la discussion du budget de 1833, le Gouvernement ne s'est rallié à la proposition de la section centrale tendant à réduire de moitié le crédit qui avait été demandé, que parce qu'il était possible d'apprécier l'étendue des besoins, l'année étant très-avancée. Le même motif ne pouvant être invoqué pour 1834, il paraît prudent de porter à 100,000 francs l'allocation pour cet exercice. Au reste, il n'en sera fait usage que dans des cas urgens, et après avoir constaté l'insuffisance des ressources communales.

TOTAL DU CHAPITRE VII . . . .

CHAPITRE VIII.

TRAVAUX PUBLICS.

Routes.

	A.	Entretien et réparation des routes de 1re et de 2me classe.	fr. 1,300,000	»
1	*B.*	Frais d'exploitation	15,900	»
	C.	Construction de routes nouvelles	759,100	»
	D.	Frais de levées de plans, achat et réparation d'instrumens, etc.	25,000	»
		TOTAL . . . . fr.	2,100,000	»

La somme de 2,100,000 francs, demandée pour travaux des routes en 1834 est le montant présumé du produit des barrières pendant cet exercice, produit qui, aux termes de la loi du 18 mars 1833, doit être spécialement affecté à l'entretien et à l'amélioration des routes et à la construction de routes nouvelles.

A. La somme de 1,300,000 francs, forme le montant approximatif des travaux d'entretien à adjuger en 1834 pour les routes de 1re et de 2me classe dans les 9 provinces, savoir :

Province d'Anvers.	fr.	68,000	»	REPORT . . . fr.	794,000	»
» du Brabant.		190,000	»	Province de Liége.		140,000	»
» de la Flandre occidentale . .		121,000	»	» du Limbourg		149,000	»
» de la Flandre orientale . . .		139,000	»	» du Luxembourg		109,000	»
» du Hainaut.		276,000	»	» de Namur		108,000	»
A REPORTER . . fr.		794,000	»	TOTAL . . fr.		1,300,000	»

B. Une augmentation de 700 francs sur le chiffre accordé pour 1833 est destinée au salaire du garde d'un nouveau pont à bascule à Melle (Flandre orientale.)

D. La majoration de 5,000 francs sur le chiffre de 1833 est destinée à la confection d'une carte du royaume. Les cartes de la Belgique publiées jusqu'à ce jour sont ou inexactes ou incomplètes. Le Gouvernement a senti la nécessité de former une carte générale du royaume sur l'exactitude de laquelle on pût compter.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
100,000	50,000	50,000	»		
100,000	50,000	50,000	»		
2,100,000	1,957,200	142,800	»		
2,100,000	1,957,200	142,800	»		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
		Canaux.	
2	*A.*	Entretien des canaux, travaux extraordinaires au canal de Pommerœuil à Antoing	79,340 »
	B.	Frais d'exploitation	28,110 »
		TOTAL . . . . . fr.	107,450 »
		A. Le crédit demandé est le même qu'en 1833. Il se divise de la manière suivante :	
		1° Entretien ordinaire du canal de Pommerœuil à Antoing, adjugé. . . . . fr.	27,100 »
		2° Travaux extraordinaires à ce canal	28,960 »
		3° Entretien du canal de Maestricht, à Bois-le-Duc	14,060 »
		4° Entretien du canal de Gand à Terneuzen	9,220 »
		TOTAL . . . . . fr.	79,340 »
		B. La somme de 28,110 fr. est égale à celle accordée en 1833 pour le salaire des éclusiers, pontonniers, gardes, etc., attachés à l'exploitation des canaux de Pommerœuil à Antoing, de Maestricht à Bois-le-Duc et de Gand à Terneuzen.	
		Ports et côtes.	
3	*A.*	Entretien des ports et côtes . . . . . fr.	179,515 »
	B.	Frais d'exploitation	11,585 »
	C.	Construction de la 2me partie de la jetée d'Ostende	107,000 »
		TOTAL. . . . . fr.	298,100 »
		A. La somme demandée est égale à celle allouée en 1833. Elle se divise comme suit :	
		1° Entretien de jetées et plantations de la côte de Blanckenberg . . . . . fr.	109,000 »
		2° Entretien des écluses, estacades et digues du port d'Ostende et de Slykens	44,815 »
		3° Entretien du port de Nieuport	25,700 »
		TOTAL . . . . . fr.	179,515 »
		B. La somme demandée est égale à celle allouée en 1833 pour salaire d'éclusiers, pontonniers, gardes-digues et gardes-côtes attachés au port d'Ostende, de Nieuport et à la côte de Blanckenberg.	
		C. La somme de 107,000 francs forme le second sixième du projet pour la construction d'une jetée à l'ouest du port d'Ostende ; elle est égale à celle allouée en 1833.	
		Phares, fanaux et pilotage.	
4	*A.*	Entretien des phares, fanaux et habitations des gardes . . . . . fr.	1,000 »
	B.	Modifications au système d'éclairage	14,000 »
	C.	Frais d'éclairage (montant de l'adjudication en 1833)	5,079 »
	D.	Frais d'exploitation (traitement de 5 gardes-fanaux)	2,625 »
	E.	Dépenses imprévues et éventuelles	500 »
		TOTAL . . . . . fr.	23,204 »
		Cet article ne figure pas au budget du Département de l'Intérieur pour 1833. Les allocations nécessaires en 1833, ont été portées aux chap. 1er, art 1er, chap. 5, articles 1 et 2 et chap. 6, art. 1, du budget de la Marine, pour une somme totale de 21,504 francs.	
		A REPORTER. . . . . fr.	

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
2,100,000	1,957,200	142,800	»		
107,450	107,450	»	»		
298,100	298,100	»	»		
23,204	»	23,204	»		
2,528,754	2,362,750	166,004	»		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
		Cette partie du service public qui se trouve aujourd'hui administrée par le Département de la Marine, doit, aux termes d'un arrêté du Gouvernement français, du 22 prairial, an X, et d'un décret du 7 mars 1806, qui n'ont pas été révoqués, rentrer dans les attributions du Ministère de l'Intérieur. C'est par suite de ces dispositions et d'un arrêté Royal en date du 1er octobre 1833, pris sur l'avis conforme des deux Départemens, que l'on porte cette dépense dans le présent budget.	
		Le Gouvernement possède deux corvettes de pilotage qui sont restées inactives depuis 1830. En janvier 1833, une d'elles a été prêtée à la douane; l'autre, depuis le 1er octobre est louée par l'administration communale d'Ostende qui en soigne l'entretien. Voilà pourquoi l'allocation de 1,000 francs qui figure à l'art. 3 du chap. 2 du budget de la Marine, pour 1833, n'est pas reproduite au présent Budget.	
	B.	La somme de 14,000 francs est demandée pour introduire le système d'éclairage adopté récemment en France d'après les procédés de l'ingénieur Fresnel, et par les soins du contre-amiral Rossel, et qui ont atteint un haut degré de perfection.	
		Polders.	
5		Entretiens et réparations aux endiguemens des polders	
		La somme demandée est approximative, le détail de la dépense étant subordonné aux accidens qui peuvent arriver pendant l'hiver.	
		Bâtimens civils.	
	A.	Entretien des hôtels, édifices et monumens de l'État . . . . . fr.	22,500 »
	B.	Reconstruction du bâtiment incendié, latéral à l'hôtel du Ministère des Affaires Étrangères	44,000 »
6	*C.*	Construction d'un bâtiment pour les archives de l'État, sur le terrain de l'ancien Ministère de la Justice	150,000 »
	D.	Construction de réservoirs au Ministère des Finances	3,200 »
	E.	Constructions et changemens intérieurs à l'hôtel du Ministère de la Justice, pour l'établissement de bureaux	5,000 »
		TOTAL . . . fr.	224,700 »
		A. Somme égale à celle allouée pour 1833.	
		B. La somme demandée en 1833 était de 42,400 francs. Depuis l'époque à laquelle cette somme a été demandée (novembre 1832) les murs se sont dégradés et l'on a été forcé d'en démolir une partie, ce qui nécessite l'augmentation de dépense qui s'accroîtra encore si l'on tarde à reconstruire ce bâtiment.	
		C. La somme de 150,000 fr. est destinée à construire en partie un bâtiment pour les archives de l'État sur le terrain où était situé l'ancien Ministère de la Justice, place du Petit Sablon. Cette somme sera insuffisante pour la construction du bâtiment entier, évalué approximativement à 250,000 francs; mais la partie que l'on pourrait construire en 1834 servirait à placer le plus grand nombre des archives qui se trouvent au Palais de Justice dans un local provisoire, et exposées à toutes sortes d'accidens. L'utilité de ce bâtiment s'est fait sentir depuis long-temps et a été signalée dans les Chambres.	
		D. La construction de réservoirs au Ministère des Finances est réclamée par le chef de ce Département pour les cas d'incendie; cette dépense est d'autant plus nécessaire que des pièces importantes sont déposées dans les archives de ce Ministère.	
		E. Le local occupé par le Ministère de la justice est insuffisant pour les bureaux et le logement du Ministre. Il est nécessaire de faire des changemens intérieurs pour l'établissement de nouveaux bureaux; les frais sont estimés à 5,000 francs.	
		À REPORTER. . . . . fr.	

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
2,528,754	2,362,750	166,004	»		
500,000	964,000	»	464,000		
224,700	22,500	202,200	»		
3,253,454	3,349,250	368,204	464,000		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		Report. . . . . fr.	
		Personnel.	
	A.	Traitemens des ingénieurs. . . . . fr.	134,820 »
7	*B.*	Frais de bureau et de déplacement	52,000 »
	C.	Traitemens des conducteurs et employés temporaires.	111,060 »
		Total . . . . fr.	297,880 »
		A. L'allocation demandée se divise comme suit :	
		1 Inspecteur-général . . . . . fr. 10,500 »	
		1 Inspecteur . . . . . 8,400 »	
		5 Ingénieurs en chef de 1re classe, à 6,300 . . . . . 31,500 »	
		2 » » de 2me classe, à 5,040 . . . . . 10,080 »	
		11 » ordinaires de 1re classe à 3,780 . . . . . 41,580 »	
		5 » » de 2me classe à 3,150 . . . . . 15,750 »	
		9 Sous-ingénieurs, à 1,890 . . . . . 17,010 »	
		Total . . . . . fr. 134,820 »	
		B. Somme égale à celle allouée en 1833.	
		C. 8 conducteurs de 1re classe, à 2,100 fr . . . . . fr. 16,800 »	
		23 » de 2me classe, à 1,680 . . . . . 38,960 »	
		15 » de 3me classe, à 1,260 . . . . . 18,900 »	
		32 aides temporaires . . . . . 38,400 »	
		Total . fr. 111,060 »	
		A l'article 7 du chapitre VIII du budget de 1833, se trouve portée une allocation de 73,000 francs pour travaux urgens aux rives de la Meuse. Cette allocation n'est pas reproduite au présent budget. . . .	
		Total du Chapitre VIII . .	
		CHAPITRE IX.	
		Service des mines.	
	A.	Traitemens des ingénieurs	36,750 »
1	*B.*	Frais de déplacement et de bureau	15,700 »
	C.	Traitemens des conducteurs	32,550 »
		Total. fr.	85,000 »
		La somme de fr. 85,400 demandée en 1833 a été réduite à 80,000 lors du vote du budget.	
		L'on demande pour 1834 un crédit de fr. 85,000 qui sera réparti comme suit :	
		A. 1 ingénieur de 1re classe faisant fonctions d'ingénieur en chef . . . . . fr. 4,650 »	
		1 Id. id. id. . . . . 3,750 »	
		1 Id. de 2me classe id. . . . . 3,150 »	
		5 Id. ordinaires de 2me classe à 3,150 . . . . . 15,750 »	
		5 Sous-ingénieurs à 1,890 . . . . . 9,450 »	
		36,750 »	
		B. Frais de bureau et de déplacement . . . . . 15,700 »	
		C. 4 conducteurs de 2me classe à fr. 1,890 . . . . . fr. 7,560 »	
		17 id. de 3me id. à » 1,470 . . . . . 24,990 »	
		32,550 »	
		Total . . . fr. 85,000 »	
		L'augmentation de fr. 5,000 sur le crédit alloué en 1833 est motivée sur la nomination de trois conducteurs de 3me classe dont la nécessité se fait sentir depuis long-temps, et principalement depuis les événemens récemment arrivés à des houillères du Hainaut et de Liége.	
		Total du Chapitre IX.	

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
3,253,454	3,349,250	368,204	464,000		
297,880	286,500	11,380	»		
3,551,334	3,635,750	379,584	464,000		
»	73,000	»	73,000		
3,551,334	3,708,750	379,584	537,000		
Diminution réelle résultant de la défalcation de la différence en plus . .		157,416			
85,000	80,000	5,000	»		
85,000	80,000	5,000	»		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE X.	
		COMMERCE, INDUSTRIE, AGRICULTURE.	
		Commerce, industrie.	
1		Encouragemens au commerce et à l'industrie	
		Dans la somme de fr. 300,000 sont compris le montant des primes à accorder pour la pêche du hareng et du cabillaud ; les dépenses qui résulteront de l'envoi à Paris de commissaires spéciaux pour la révision des tarifs de douane de la Belgique et de la France ; les frais de route et de séjour résultant de la visite des machines à vapeur, prescrite par l'arrêté du 6 mai 1824, le traitement de deux professeurs de navigation ; les encouragemens à accorder à l'occasion de la prochaine exposition des produits de l'industrie.	
		Agriculture.	
	A.	Encouragemens à l'agriculture	60,500 »
		Cette somme sera répartie de la manière suivante : 1° École vétérinaire et d'économie rurale et bourses. . . . . fr. 20,000 » 2° Commission pour les examens et admissions à l'exercice de l'art vétérinaire 1,500 » 3° Grandes pépinières de mûriers, distribution annuelle de plants de mûriers, primes en faveur des planteurs et éducateurs . . . . . 10,000 » 4° Vignoble modèle . . . . . 6,000 » 5° Culture du maïs. . . . . 6,000 » 6° Achat à l'étranger d'animaux domestiques et de graminées et plantes utiles 8,000 » 7° Amélioration des espèces d'animaux domestiques. . . . . 6,000 » 8° Encouragemens à la culture de la garance. . . . . 3,000 » TOTAL. . . . fr. 60,500 »	
2	*B.*	Établissement modèle pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie.	8,000 »
		Traitement du directeur . . . . . fr. 3,150 » Matériel, contribution foncière, salaires des ouvriers. . . . . 4,850 » TOTAL. . . . fr. 8,000 »	
		Il y a sur le chiffre de l'année dernière une augmentation qui résulte de ce que la quantité de soie recueillie dans le pays augmente et est envoyée à l'établissement par les propriétaires, pour y être filée gratuitement. D'autre part l'éducation des vers à soie prenant de l'extension, il est nécessaire de former un plus grand nombre d'ouvriers.	
	C.	Société d'horticulture à Bruxelles.	12,000 »
	D.	Avance pour les dépenses à faire sur le fonds d'agriculture détenu par les Hollandais	65,000 »
	E.	Secours sur le 3e tiers du fonds de non-valeurs aux personnes réduites à la détresse par suite de pertes résultant d'événemens de force majeure (feu du ciel, grêle, inondations, épizooties, etc.)	130,000 »
		A REPORTER . . . fr.	275,500 »

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFERENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
		EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	EN MOINS AU BUDGET DE 1834.		
300,000	108,000	192,000	»		
300,000	108,000	192,000	»		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	275,500 »
		L'allocation de fr. 103,703 accordée pour 1833 ayant été, comme les années précédentes, insuffisante pour accorder des secours à tous ceux qui y avaient des titres, bien que ces secours aient été restreints au 10e de la perte, l'on croit devoir proposer une majoration de fr. 26,297.	
2	*F.*	Secours pour pertes essuyées antérieurement à 1834 et provenant d'événemens de force majeure (feu du ciel, grêle, inondations, épizooties, etc.)	50,000 »
		Comme par suite de l'insuffisance des fonds alloués pour pareils secours, pendant les exercices 1831, 1832 et 1833, un grand nombre de personnes ruinées par des événemens de force majeure et entr'autres des bateliers, réduits à la misère par suite de l'interruption de la navigation sur la Meuse, n'ont pu obtenir les secours auxquels la loi du 10 vendémiaire an VI et l'arrêté du 29 décembre 1816, leur donnent des droits, l'on propose pour leur accorder ces secours, une allocation de fr. 50,000.	
		Fr.	325,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE X. . .	

CHAPITRE XI.

Lettres, sciences et arts. — Monument de la Place des Martyrs. — Fonds provenant des brevets. — Service de santé.

Lettres, sciences et arts.

	A.	Encouragemens, souscriptions, achats . . . . . fr.	60,000 »
	B.	Académie des sciences et belles-lettres	50,000 »
		Cette demande d'allocation sera justifiée par la présentation d'un projet de loi.	
	C.	Musée des arts et de l'industrie	40,000 »
1		Cette somme est indispensable pour organiser le musée de la manière prescrite par l'arrêté royal du 24 septembre 1832; y établir des cours industriels théoriques et pratiques et d'agronomie; commencer à compléter les collections; former des collections, qui y manquent, de machines et instrumens appliqués aux fabriques, manufactures et à l'agriculture, créer une publication mensuelle pour l'instruction des agriculteurs, des artisans, des fabricans et des manufacturiers; former des collections d'échantillons de nos différens produits minéraux, agricoles et manufacturés; établir une exposition permanente des meilleurs instrumens et machines nouvellement inventés ou perfectionnés; accorder des primes ou encouragemens à leurs auteurs.	
	D.	Observatoire astronomique	29,640 »
		La somme de fr. 1,200 portée au budget de 1833, pour frais de premier établissement a à peine suffi pour acheter les meubles les plus nécessaires; plusieurs salles destinées aux leçons et conférences, etc., sont encore entièrement dépourvues de mobilier.	
		A REPORTER. . . . fr.	179,640 »

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
300,000	108,000	192,000	»		
325,500	221,153	104,347	»		
625,500	329,153	296,847	»		
	»	»	»		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT . . . . fr.		179,640 »
		Le cercle mural qu'il s'agit de payer en 1834 complètera le nombre des instrumens commandés par le Gouvernement précédent.		
		La somme demandée sera répartie comme suit :		
		1° Traitement du directeur . . . . . fr.	8,400 »	
		2° Traitement du concierge.	840 »	
		3° Matériel, chauffage et éclairage	1,200 »	
		4° Achat de livres et frais de publication de l'*Annuaire*	1,200 »	
		5° Prix, frais de transport et de placement du cercle mural commandé à Londres avant la révolution.	18,000 »	
		TOTAL. . . . fr.	29,640 »	
	E.	Bibliothèque des manuscrits de l'État, dite : *Des ducs de Bourgogne* . . .		10,000 »
		Traitement du directeur . . . . . fr.	3,150 »	
		Frais de bureau, d'écriture, d'impression du catalogue général, matériel et		
1		chauffage	2,000 »	
		Achat de manuscrits	4,850 »	
		TOTAL. . . . fr.	10,000 »	
	F.	Académie royale des beaux-arts à Anvers		13,400 »
		Subside annuel	8,400 »	
		Deux bourses de fr. 2,500 chacune aux élèves couronnés.	5,000 »	
		TOTAL. . . . fr.	13,400 »	
	G.	Académie des beaux-arts à Bruxelles.		4,200 »
	H.	Académie des beaux-arts à Bruges		4,200 »
	I.	Conservatoire de musique à Bruxelles		13,000 »
		La réorganisation de cet établissement, sur un pied plus étendu et plus utile aux progrès de l'art musical dans le pays, rend nécessaire une majoration de fr. 4,500 sur le crédit accordé pour 1833.		
	J.	Conservatoire de musique à Liége		9,000 »
		La majoration de fr. 500 réclamée par la ville, qui déjà consacre des sommes considérables à cet établissement très-bien organisé, est destinée aux prix et autres encouragemens à distribuer aux élèves.		
		TOTAL . . fr.		233,440 »
2		Monument de la place des Martyrs		
		L'allocation de fl. 15,000 accordée en 1832 réunie au montant des souscriptions particulières étant insuffisans, un crédit de fr. 30,000 a dû être demandé pour 1834.		
3		Primes et encouragemens aux arts et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, sur les fonds provenant des droits de brevets et frais occasionnés par la délivrance des brevets		
4		Service de santé		
		La majoration de fr. 5,000 proposée sur le chiffre de l'année dernière résulte :		
		1° D'une augmentation de fr. 800 sur la somme allouée aux commissions médicales des provinces dont les		
		A REPORTER. . . . . fr.		

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
»	»	»	»		
233,440	127,790	105,650	»		
30,000	»	30,000	»		
10,000	10,000	»	»		
45,000	40,000	5,000	»		
318,440	177,790	140,650	»		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		ressources ont été reconnues insuffisantes depuis que le subside de fl. 1,100 qu'elles recevaient chacune a été réduit à 500 florins.
		2° De l'organisation d'un service sanitaire spécial dans les ports, et de commissions temporaires pour suivre la révision des lois et règlemens sanitaires et rédiger une nouvelle *Pharmacopée* dont la nécessité se fait sentir.
		La somme demandée sera répartie comme suit :
		1° Conseil supérieur de santé (pour indemnités de présence de ses membres en cas de réunion, et pour achat d'ouvrages nécessaires à ses travaux). . . . . 1,200 »
		2° Neuf commissions médicales . . . . . 13,500 »
		3° Service sanitaire des ports de mer. . . . . 5,000 »
		4° Pour l'encouragement de la vaccine. . . . . 6,000 »
		5° Commissions temporaires pour la révision des lois et règlemens sur l'exercice de la médecine, l'hygiène publique et la police médicale, et pour la rédaction d'une *Pharmacopée belge* 5,000 »
		6° Hygiène publique, épidémies, maladies contagieuses. . . . . 14,300 »
		TOTAL. . . . fr. 45,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.
		CHAPITRE XII.
		Archives du Royaume.
1		Frais d'administration. — *Personnel* . . . . .
		L'augmentation de crédit est destinée à attacher à l'administration des archives du Royaume un nouvel employé afin d'activer la mise en ordre des archives et de former un inventaire qui n'est complet pour aucune partie du dépôt.
2		Frais d'administration. — *Matériel.* . . . . .
3		Archives de l'État dans les provinces. — (Traitemens des conservateurs et autres dépenses).
		L'augmentation demandée servira :
		1° A acquitter le traitement du conservateur du dépôt des archives à Bruges.
		2° A couvrir les frais d'exécution de l'arrêté royal du 15 octobre 1832, portant : que les titres historiques et administratifs existant dans les archives des provinces, en seront séparés pour être remis aux dépôts appartenant au Gouvernement.
		3° A indemniser des employés temporaires qui seront adjoints aux conservateurs des dépôts de Liége, Mons, Bruges et Gand, pour les aider à activer le classement des archives.
4		Frais d'inspection des archives dans les provinces et frais de recherches et de recouvrement des archives manquantes . . . . .
		Les tournées faites en 1832 et 1833 ont produit des résultats utiles, qui font sentir la nécessité de continuer les recherches.
5		Frais d'impression des inventaires des archives appartenant à l'État . . . . .
		Le Gouvernement se propose de faire imprimer et publier successivement les inventaires des dépôts de titres qui appartiennent à l'État. L'utilité de cette mesure a été reconnue.
		TOTAL DU CHAPITRE XII . .
		CHAPITRE XIII.
		Fêtes nationales.
1		Frais de célébration des fêtes nationales. — Exposition d'objets d'art et d'industrie. — Réunions musicales. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XIII . . .

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
318,440	177,790	140,650	»		
318,440	177,790	140,650	»		
19,400	17,870	1,530	»		
2,600	2,600	»	»		
9,000	4,500	4,500	»		
1,000	1,000	»	»		
1,000	»	1,000	»		
33,000	25,970	7,030	»		
50,000	50,000	»	»		
50,000	50,000	»	»		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE XIV.
		Récompenses honorifiques et pécuniaires.
1		Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes d'humanité ou de dévouement . . . .
		Les récompenses qui ont été accordées sur les crédits portés aux précédens budgets n'ayant pu être fixées qu'à des taux excessivement faibles, une majoration de 5,000 fr. sur la somme allouée pour 1833 est nécessaire pour mettre le Gouvernement à même de récompenser plus convenablement les individus dont les actes d'humanité et de dévouement lui sont signalés
		Le budget de 1833 contenait indépendamment de l'article ci-dessus, deux autres articles pour lesquels il n'est pas demandé d'allocation pour 1834; savoir:
		CHAP. XVIII. — ART. 1er. Pour exécution de la loi du 10 février 1833 . . . . . fr. 25,000 »
		ART. 2. Pour frais de confection des médailles ou croix en fer à décerner aux citoyens qui, depuis le 25 août 1830 jusqu'au 4 février 1831, ont été blessés ou ont fait preuve d'une bravoure éclatante dans les combats soutenus pour l'indépendance nationale, ou ont rendu des services signalés au pays . . . . . 15,000 »
		TOTAL . . . . fr. 40,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XIV . . .
		CHAPITRE XV.
		Statistique générale.
1		Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale. . . . .
		Deux volumes des travaux statistiques ont été publiés; un troisième le sera prochainement. L'un de ceux qui paraîtront pendant l'exercice 1834 concernera le commerce, l'industrie, les importations et exportations.
		Le budget de 1833 contenait, indépendamment de l'article ci-dessus, deux autres articles qu'il a paru inutile de reproduire, savoir:
		CHAP. XVI. — ART. 1er Confection des tables décennales des actes de l'état civil de 1821 à 1833 inclus 29,000 »
		ART. 3. Achat de livres, abonnemens aux ouvrages périodiques étrangers, relatifs à la statistique . . . . . 200 »
		Cette dernière dépense sera prélevée en 1834 sur l'allocation destinée au matériel de l'administration centrale.
		TOTAL . . . fr. 29,200 »
		TOTAL DU CHAPITRE XV . . .
		CHAPITRE XVI.
		Dépenses imprévues.
1		Crédit ouvert pour dépenses imprévues . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XVI . . .

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
10,000	5,000	5,000	»		
»	40,000	»	40,000		
10,000	45,000	5,000	40,000		
Diminution réelle résultant de la défalcation de la différence en plus. .		35,000			
2,540	2,540	»	»		
»	29,200	»	29,200		
2,540	31,740	»	29,200		
60,000	50,000	10,000	»		
60,000	50,000	10,000	»		

NUMÉRO DES CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

Chapitre	I.	Page 2.	— Administration centrale . . . . .
»	II.	» 4.	— Pensions et secours . . . . .
»	III.	» 6.	— Frais de l'administration dans les provinces . . . . .
»	IV.	» 24.	— Instruction publique . . . . .
»	V.	» 28.	— Cultes . . . . .
»	VI.	» 30.	— Garde civique. . . . .
»	VII.	» 32.	— Subsides aux villes ou communes, dont les revenus sont insuffisans . . . .
»	VIII.	» 32.	— Travaux publics . . . . .
»	IX.	» 38.	— Service des mines. . . . .
»	X.	» 40.	— Commerce, industrie, agriculture . . . . .
»	XI.	» 42.	— Lettres, sciences et arts. — Monument de la Place des Martyrs. — Fonds provenant des brevets. — Service de santé . . . . .
»	XII.	» 46.	— Archives du Royaume . . . . .
»	XIII.	» 46.	— Fêtes nationales . . . . .
»	XIV.	» 48.	— Récompenses honorifiques et pécuniaires . . . . .
»	XV.	» 48.	— Statistique générale . . . . .
»	XVI.	» 48.	— Dépenses imprévues. . . . .

A AJOUTER *dans la colonne des crédits alloués pour l'exercice* 1833 *le chapitre ci-après, qui n'a pas été reproduit au budget de* 1834

Chapitre II du budget de 1833. — Journal officiel . . . . . .

TOTAL . . . . .

Augmentation définitive résultant de la défalcation des différences en moins . . . .

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1834.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	*Observations.*
205,000	197,300 »	7,700 »	»		
21,000	25,900 »	»	4,900 »		
1,156,330	1,130,246 »	26,084 »	»		
743,200	704,762 75	38,437 25	»		
3,472,900	3,474,880 41	»	1,980 41		
48,000	25,000 »	23,000 »	»		
100,000	50,000 »	50,000 »	»		
3,551,334	3,708,750 »	»	157,416 »		
85,000	80,000 »	5,000 »	»		
625,500	329,153 »	296,347 »	»		
318,440	177,790 »	140,650 »	»		
33,000	25,970 »	7,030 »	»		
50,000	50,000 »	»	»		
10,000	45,000 »	»	35,000 »		
2,540	31,740 »	»	29,200 »		
60,000	50,000 »	10,000 »	»		
10,482,244	10,106,492 16	604,248 25	228,496 41		
»	21,500 »	»	21,500 »		
10,482,244	★ 10,127,992 16	604,248 25	249,996 41		
. . . . . fr.		354,251 84			

**N.B.* Loi du 8 octobre 1833, n° 1209. . . . . fr. 10,054,992 16

Id. du 8 d° n° 1211. . . . . 73,000 »

Total des crédits alloués pour 1833. . . . . fr. 10,127,992 16

NOTE N° 1.

CHAPITRE PREMIER.

ARTICLE 2.

Personnel.

Le système monétaire ayant été établi en francs à partir du 1er janvier 1833, par suite de la loi du 5 juin 1832, n° 424, il est devenu indispensable de convertir en même monnaie les traitemens fixés en *florins*.

Opérer d'après le tarif en usage, c'est-à-dire à raison de 47 1/2 cents, pour 1 *franc*, présentait l'inconvénient de multiplier les détails de la comptabilité, puisque chaque traitement eût offert des unités et des centimes; faire disparaître ces fractions, offrait un autre inconvénient, en ce sens, que la perte à supporter n'eût jamais été calculée dans la proportion de la quotité de chaque traitement.

Dans cet état de choses et pour opérer d'après une *base fixe*, en même temps que l'on procurerait une économie notable au trésor, il a paru convenable d'adopter un tarif qui ne donnât à 50 florins qu'une valeur de 105 francs, d'où résulte une diminution de 82 centimes sur chaque somme de 50 florins.—Cette base une fois posée, chaque traitement supporte une diminution proportionnée à sa quotité, c'est-à-dire que si l'employé qui reçoit 400 florins par an subit une réduction de 8 fois 82 centimes, le fonctionnaire dont le traitement est de 4,000 florins, supporte une réduction 10 fois plus élevée. Les diminutions, ainsi graduées, seront peu sensibles pour les titulaires, étant toujours proportionnées à ce qu'ils reçoivent de l'État, et il en résultera néanmoins une économie considérable sur la masse des traitemens, puisque cette économie s'élève à fr. 45,000 environ, sur ceux qui figurent au budget du Département de l'Intérieur.

C'est d'après la base qui vient d'être indiquée, qu'a été établi le tarif ci-après, au moyen duquel chaque fonctionnaire ou employé pourra se convaincre que la réduction qu'il supporte est proportionnée à la quotité de son traitement. Ce tarif offre aussi l'avantage de fixer les traitemens à des taux qui ne présentent que *rarement* des *unités*, et jamais des *fractions* au-dessous du *franc*.

Tarif

Arrêté par le Ministre de l'Intérieur, pour convertir en francs, *à partir du* 1er *janvier* 1833, *les traitemens fixés précédemment en* florins.

(Nota. Ce tarif n'a pu être appliqué pendant l'année 1833, le Budget n'ayant été vôté qu'en octobre.)

TRAITEMENS fixés EN FLORINS.	RÉDUCTIONS EN FRANCS d'après l'ancien tarif.	DIMINUTIONS opérées.	TAUX des TRAITEMENS à partir du 1er janvier 1833.	TRAITEMENS fixés EN FLORINS.	RÉDUCTIONS EN FRANCS d'après l'ancien tarif.	DIMINUTIONS opérées.	TAUX des TRAITEMENS à partir du 1er janvier 1833.
				REPORT :			
fl. 50	fr. 105 82	fr. » 82	fr. 105	21050	44550 22	345 22	44205
100	211 64	1 64	210	2100	4444 44	34 44	4410
200	423 28	3 28	420	2200	4656 08	36 08	4620
300	634 92	4 92	630	2300	4867 72	37 72	4830
400	846 56	6 56	840	2400	5079 36	39 36	5040
500	1058 20	8 20	1050	2500	5291 »	41 »	5250
600	1269 84	9 84	1260	2600	5502 64	42 64	5460
700	1481 48	11 48	1470	2700	5714 28	44 28	5670
800	1693 12	13 12	1680	2800	5925 92	45 92	5880
900	1904 76	14 76	1890	2900	6137 56	47 56	6090
1000	2116 40	16 40	2100	3000	6349 21	49 21	6300
1100	2328 04	18 04	2310	3100	6560 85	50 85	6510
1200	2539 68	19 68	2520	3200	6772 49	52 49	6720
1300	2751 32	21 32	2730	3300	6984 13	54 13	6930
1400	2962 96	22 96	2940	3400	7195 77	55 77	7140
1500	3174 60	24 60	3150	3500	7407 41	57 41	7350
1600	3386 24	26 24	3360	3600	7619 05	59 05	7560
1700	3597 88	27 88	3570	3700	7830 69	60 69	7770
1800	3809 52	29 52	3780	3800	8042 33	62 33	7980
1900	4021 16	31 16	3990	3900	8253 97	63 97	8190
2000	4232 80	32 80	4200	4000	8465 60	65 60	8400
A REPORTER : 21050	44550 22	345 22	44205	82050	173650 72	1345 72	172305

NOTE N° 2.

CHAPITRE III.

Frais de l'administration dans les provinces.

La note n° 2 insérée à la suite du budget de 1833 indique les économies qui ont été successivement introduites, depuis la révolution, dans les frais des administrations provinciales.

Les crédits demandés pour faire face à ces mêmes dépenses pendant l'année 1834, figurent aux articles 1 à 9, chap. III, du budget de cet exercice et s'élèvent ensemble à. . . . . fr. 1,156,330 »

Ceux accordés pour 1833 (articles 1 à 9 du chap. VI) ne s'élevant qu'à. . 1,130,246 »

Il y a, de ce chef, au budget de 1834, une majoration de. . . . fr. 26,084 »

Mais il est à remarquer que si le budget de 1833 eût été voté au commencement de cet exercice, les allocations pour dépenses des administrations provinciales se seraient élevées à peu près à la même somme que pour 1834, puisque le Gouvernement n'aurait pu proposer, comme il l'a fait, *vu l'époque avancée de l'année*, d'opérer sur divers *litts* des réductions, montant ensemble à 20,359 francs.

Du reste, pour que l'on puisse apprécier les causes de la différence de 26,084 francs en plus au budget de 1834, il est utile d'entrer dans quelques détails.

Augmentations.

1° Les sommes allouées en 1833 (littera *B*) aux provinces du Limbourg, du Luxembourg et de Namur, ayant paru insuffisantes pour couvrir le montant des traitemens des employés, fixés d'ailleurs à des taux très-modérés, une majoration a été nécessaire. Elle ne s'élève pas à 650 francs pour chacune desdites provinces, puisque le total n'est que de . . . . . fr. 1,920 »

2° Les frais de route et de séjour (litt^{a} *C*) accordés en 1833 aux provinces de la Flandre Occidentale, de la Flandre Orientale, du Limbourg et de Namur, ont été fixés, lors du vote du budget à des sommes moindres que celles demandées. La diminution a été réclamée par le Gouvernement, et bien qu'il lui soit démontré que les besoins du service nécessitent une majoration pour 1834, il croit pouvoir la borner pour les quatre provinces sus-indiquées à. 1,650 »

3° Les frais de route et de séjour de MM. les commissaires de district (litt^{a} *F*), n'ont été compris dans les crédits accordés pour 1833, qu'à raison de 150 francs pour chacun de ces fonctionnaires, et cela, par le motif que l'année était trop avancée pour que deux tournées fussent possibles; mais comme elles auront lieu pendant l'exercice 1834, une augmentation de 6,750 francs aurait dû être opérée au présent budget, cependant par suite de quelques diminutions sur les traitemens de MM. les commissaires de district et de milice, l'augmentation réelle sur le litt^{a} *F* n'est que de . . . 4,105 »

4° Le litt^{a} *G* des dépenses des administrations provinciales ne contient au budget de 1833 qu'une faible partie des sommes nécessaires pour payer les frais d'inspection des miliciens semestriers, attendu que ces inspections n'ont pu avoir lieu en totalité l'année dernière.

L'article 169 de la loi du 8 janvier 1817 devant recevoir son entière exécution en 1834, il a été nécessaire de majorer les allocations portées au précédent budget pour frais d'inspection des miliciens en congé, de. . . . . 17,674 »

A REPORTER. . . fr. 25,349 »

Report. . . fr.		25,349 »

5° Il avait été demandé au (litt. *H*) des articles 1 à 9, chapitre VI du budget de 1833 un crédit de 2,000 francs pour dépenses imprévues, mais l'année étant assez avancée pour qu'il eût été possible au Gouvernement de s'assurer qu'une somme de 1,000 francs par province serait suffisante, il proposa de réduire les crédits à cette somme.

Le même motif ne pouvant être invoqué pour l'exercice 1834, la prudence commande de rétablir les crédits à 2,000 francs par province, somme inférieure de fr. 116-40 c. à celle allouée en 1832. Du reste, il ne sera fait emploi de ces allocations, que s'il y a urgente nécessité. . . . . 9,000 »

Total des augmentations opérées sur les *Littera B, C, F, G, H* . . fr. 34,349 »

A déduire les réductions indiquées ci-après :

1° Les traitemens de MM. les Gouverneurs, membres des états et greffiers des états (litt^a *A*), ayant été calculés d'après le tarif de réduction inséré au présent budget (*Note* n° 1), il en est résulté une diminution de 2,470 francs, à laquelle somme il faut ajouter celle de 2,835 francs provenant de l'absence d'un député des états de la province d'Anvers, ce qui forme un total de . . . . . fr. 5,305 »

Nota. Les traitemens des employés des administrations provinciales sont susceptibles, comme ceux des fonctionnaires attachés à ces administrations, de l'application du tarif inséré à la *Note* n° 1, et devront conséquemment subir des réductions dont la moyenne proportionnelle sera d'environ 250 francs par province. Néanmoins, cette somme n'a pas été déduite du montant des crédits demandés au *Littera B* des articles 1 à 9 du chapitre III, attendu que dans le cours de l'année quelques employés peuvent avoir droit à de légères augmentations, et qu'il est prudent de laisser à MM. les Gouverneurs les moyens de les accorder.

2° La somme de 460 francs portée annuellement pour *loyer* au *Littera D* du budget économique de la province du Hainaut, en a été supprimée par le motif indiqué dans les notes qui suivent l'article 5 du chapitre III . . . . . 460 »

3° Les frais de bureau (litt^a *E*) alloués en 1833 aux provinces de la Flandre occidentale et de Namur, ont été réduits pour la première province de 1,500 francs et pour la deuxième de 1,000 francs 2,500 »

Total des diminutions opérées sur les *Littera A, D, E* .	fr.	8,265 »	fr.	8,265 »
Montant des augmentations.			fr.	26,084 »

Les renseignemens que contient cette *Note*, ceux qui ont été annexés aux précédens budgets et les discussions qui ont eu lieu aux Chambres, établissent que les dépenses des administrations provinciales sont calculées d'après les besoins réels; cependant, le Gouvernement se propose d'examiner si de nouvelles économies peuvent être introduites, mais il faut au préalable que les attributions des fonctionnaires provinciaux et leurs rapports avec les communes aient été fixés par les lois provinciale et communale.

L'on a inséré à la suite de cette *Note* les *budgets économiques* des provinces, pour l'année 1834, tels qu'ils ont été proposés par MM. les Gouverneurs.

Budget

ÉCONOMIQUE

de la Province d'Anvers,

Pour l'Exercice 1834.

BUDGET DU DÉPARTEMENT de l'Intérieur. ARTICLE.	LITTERA.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS PAR LE GOUVERNEUR Pour l'exercice 1834. DÉTAILS.	TOT. PAR LITT.
	A	*Traitemens du Gouverneur, des États-Députés et du Greffier.*		
		1° Traitement du Gouverneur	14,811 81	
		2° Id. des états-députés	8,571 42	
		3° Id. du greffier	5,291 »	
		TOTAL du litt^a. *A*.	28,677 23	28,677 23
	B	*Traitemens des employés et gens de service*	» »	40,270 »
	C	*Frais de route et de séjour.*		
		1° Du Gouverneur.	400 »	
		2° Des états-députés	450 »	
		3° Du greffier et des employés	150 »	
		TOTAL du litt^a. *C*.	1,000 »	1,000 »
	D	*Loyer des locaux pour le Gouverneur, les états et les bureaux* . . .	» »	» »
	E	*Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien des meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.*		
		1° Fournitures de bureau	1,600 »	
		2° Frais d'impression et de reliure	3,400 »	
		3° Eclairage.	600 »	
		4° Chauffage.	2,000 »	
		5° Frais d'expédition.	400 »	
		6° Ports de lettres et menues dépenses	800 »	
		7° Roulage, matériaux, outils	2,000 »	
		8° Entretien des locaux.	1,000 »	
		9° Entretien et renouvellement du mobilier	11,800 »	
		TOTAL du litt^a. *E*.		11,800 »
	F	*Traitemens et abonnemens des Commissaires de district, frais de route et de tournées, dédommagemens des Commissaires de milice.*		
		DISTRICT D'ANVERS.		
1er		1° Traitement	3,333 33	
		2° Abonnement.	3,703 70	
		DISTRICT DE MALINES.		
		3° Traitement	2,857 14	
		4° Abonnement	3,174 60	
		DISTRICT DE TURNHOUT.		
		5° Traitement	2,857 14	
		6° Abonnement	3,174 60	
		7° Frais de route et de tournées des trois Commissaires de district .	1,397 81	
		8° Dédommagemens des trois Commissaires de milice	2,666 68	
		TOTAL du litt^a. *F*.	23,165 »	23,165 »
	G	*Frais des Conseils de Milice.*		
		1° Indemnités aux secrétaires de milice	1,060 »	
		2° Frais de voyage des commissaires de milice et indemnités aux membres des conseils de milice	2,500 »	
		3° Frais d'impression pour la levée de la milice	400 »	
		4° Primes pour l'arrestation des réfractaires	100 »	
		5° Vacations des officiers de santé en matière de milice	1,490 »	
		TOTAL du litt^a. *G*.	5,550 »	5,550 »
	H	Dépenses imprévues	» »	2,000 »
		TOTAL de l'article 1er	» »	112,462 23
		Diminution réelle résultant de la défalcation des différences en plus . .	. . . .	. . . .

CRÉDITS demandés PAR LE MINISTRE de l'Intérieur POUR 1834.	CRÉDITS ACCORDÉS pour L'EXERCICE 1833	DIFFÉRENCES EN PLUS AU BUDGET de 1834.	DIFFÉRENCES EN MOINS AU BUDGET de 1834.	OBSERVATIONS.
				Nota Les motifs des différences en plus ou en moins sont indiqués à la suite de l'art. 1er, chap. III, du Budget.
28,455 »	31,540 »	» »	3,085 »	
40,270 »	40,270 »	» »	» »	
1,000 »	1,000 »	» »	» »	
» »	» »	» »	» »	
11,800 »	11,800 »	» »	» »	
22,565 »	22,265 »	300 »	» »	
5,550 »	5,550 »	» »	» »	
2,000 »	1,000 »	1,000 »	» »	
111,640 »	113,425 »	1,300 »	3,085 »	
. . . . .	. . . . .	. . . . .	1,785 »	

CHAP. III, ART. 2.

Budget

ÉCONOMIQUE

de la Province du Brabant,

Pour l'Exercice 1834.

BUDGET DU DÉPARTEMENT de l'Intérieur. ARTICLE.	LITTERA.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS PAR LE GOUVERNEUR Pour l'exercice 1834. DÉTAILS.	TOT. PAR LITTS.
	A	*Traitemens du Gouverneur, des États-Députés et du Greffier.*		
		1° Traitement du Gouverneur	14,814 »	
		2° Id. des états-députés	19,056 »	
		3° Id. du greffier	5,290 »	
		TOTAL du litt. *A*.	39,160 »	39,160 »
	B	*Traitemens des employés et gens de service*	» »	42,000 »
	C	*Frais de route et de séjour.*		
		1° Du Gouverneur.	900 »	
		2° Des états-députés	800 »	
		3° Du secrétaire-général et des employés.	300 »	
		TOTAL du litt°. *B*.	2,000 »	2,000 »
	D	*Loyer des locaux pour le Gouverneur, les états et les bureaux*	» »	» »
	E	*Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien des meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.*		
		1° Fournitures de bureau	2,400 »	
		2° Frais d'impression et de reliure	3,000 »	
		3° Eclairage.	1,000 »	
		4° Chauffage.	1,800 »	
		5° Frais d'expédition.		
		6° Ports de lettres et menues dépenses	1,400 »	
		7° Recurage, matériaux, outils		
		8° Entretien des locaux	1,400 »	
		9° Entretien et renouvellement du mobilier	1,000 »	
		TOTAL du litt°. *E*.	12,000 »	12,000 »
2	*F*	*Traitemens et abonnemens des Commissaires de district, frais de route et de tournées, dédommagemens des Commissaires de milice.*		
		DISTRICT DE BRUXELLES.		
		1° Traitement	3,800 »	
		2° Abonnement.	3,800 »	
		DISTRICT DE LOUVAIN.		
		3° Traitement	3,800 »	
		4° Abonnement	3,800 »	
		DISTRICT DE NIVELLES.		
		5° Traitement	3,100 »	
		6° Abonnement	3,500 »	
		7° Frais de route et de tournées des trois Commissaires de district .	900 »	
		8° Dédommagemens des trois Commissaires de milice	2,550 »	
		TOTAL du litt°. *F*.	25,250 »	25,250 »
	G	*Frais des Conseils de Milice.*		
		1° Indemnités aux secrétaires des conseils de milice	1,300 »	
		2° Frais de voyage des commissaires de milice et indemnités aux membres des conseils de milice	2,600 »	
		3° Frais d'impression et de reliure pour la levée de la milice	1,300 »	
		4° Frais de voyage pour l'inspection des miliciens semestriers . . .	1,500 »	
		5° Primes pour l'arrestation des réfractaires	400 »	
		6° Vacations des officiers de santé en matière de milice	2,100 »	
		TOTAL du litt°. *G*.	9,200 »	9,200 »
	H	Dépenses imprévues	» »	2,000 »
		TOTAL de l'article 2.	» »	131,610 »
		Augmentation réelle résultant de la défalcation des différences en moins.	. . . .	. . . .

CRÉDITS demandés PAR LE MINISTRE de l'Intérieur pour 1834		CRÉDITS ACCORDÉS pour L'EXERCICE 1833.		DIFFÉRENCES EN PLUS AU BUDGET de 1834		DIFFÉRENCES EN MOINS AU BUDGET de 1834.		OBSERVATIONS.
								Nota. Les motifs des différences en plus ou en moins sont indiqués à la suite de l'art. 2, chap. III, du Budget
38,850	»	39,160	»	»	»	310	»	
42,000	»	42,000	»	»	»	»	»	
2,000	»	2,000	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	
12,000	»	12,000	»	»	»	»	»	
25,200	»	24,800	»	400	»	»	»	
9,100	»	8,100	»	1,000	»	»	»	
2,000	»	1,000	»	1,000	»	»	»	
131,150	»	129,060	»	2,400	»	310	»	
. .		. . .		2,090	»	»	»	

Budget

ÉCONOMIQUE

de la Province de la Flandre occidentale,

Pour l'Exercice 1834.

BUDGET DU DÉPARTEMENT de l'Intérieur. ARTICLE.	LITTERA.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS PAR LE GOUVERNEUR Pour l'exercice 1834. DÉTAILS.	TOT. PAR LITT.
	A	*Traitemens du Gouverneur, des États-Députés et du Greffier.*		
		1° Traitement du Gouverneur	11,814 81	
		2° Id. des états-députés	14,285 70	
		3° Id. du greffier	5,291 »	
		TOTAL du litt°. *A.*	34,391 51	34,391 51
	B	*Traitement des employés et gens de service*	» »	40,000 »
	C	*Frais de route et de séjour.*		
		1° Du Gouverneur	600 »	
		2° Des états-députés	1,000 »	
		3° Du greffier et des employés	150 »	
		TOTAL du litt°. *C.*	1,750 »	1,750 »
	D	*Loyer des locaux pour le Gouverneur, les états et les bureaux*	» »	» »
	E	*Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.*		
		1° Fournitures de bureau	4,000 »	
		2° Frais d'impression et de reliure	3,000 »	
		3° Eclairage	1,000 »	
		4° Chauffage	1,500 »	
		5° Frais d'expédition	600 »	
		6° Ports de lettres et menues dépenses		
		7° Roulage, matériaux, outils	1,000 »	
		8° Entretien des locaux	3,600 »	
		9° Entretien et renouvellement du mobilier	1,800 »	
		TOTAL du litt°. *E.*	16,500 »	16,500 »
	F	*Traitemens et abonnemens des Commissaires de district, frais de route et de tournées, dédommagemens des Commissaires de milice.*		
		DISTRICT DE BRUGES.		
		1° Traitement	2,285 71	
		2° Abonnement	2,539 68	
		DISTRICT D'OSTENDE.		
		3° Traitement	1,571 43	
		4° Abonnement	1,746 03	
		DISTRICT DE DIXMUDE.		
		5° Traitement	1,571 43	
		6° Abonnement	1,746 03	
		DISTRICT DE FURNES.		
		7° Traitement	1,571 43	
		8° Abonnement	1,746 03	
		DISTRICT D'YPRES.		
		9° Traitement	1,904 76	
		10° Abonnement	2,116 40	
		DISTRICT DE COURTRAY.		
		11° Traitement	2,285 71	
		12° Abonnement	2,539 68	
		DISTRICT DE THIELT.		
		13° Traitement	1,619 04	
		14° Abonnement	1,798 94	
		DISTRICT DE ROULERS.		
		15° Traitement	1,619 04	
		16° Abonnement	1,798 94	
		17° Frais de route et de tournées des huit Commissaires de district	2,400 »	
		18° Dédommagemens des quatre Commissaires de milice	4,190 45	
		TOTAL du litt°. *F.*	37,050 73	37,050 73
	G	*Frais des Conseils de Milice.*		
		1° Indemnités aux secrétaires des conseils de milice	1,200 »	
		2° Frais de voyage des commissaires de milice et indemnités aux membres des conseils de milice	2,650 »	
		3° Frais d'impression et de reliure pour la levée de la milice	800 »	
		4° Frais de voyage pour l'inspection des miliciens semestriers	4,000 »	
		5° Primes pour l'arrestation des réfractaires	200 »	
		6° Vacation des officiers de santé en matière de milice	2,000 »	
		TOTAL du litt°. *G.*	10,850 »	10,850 »
	H	Dépenses imprévues	2,000 »	2,000 »
		TOTAL de l'article 3.	» »	142,542 24
		Augmentation réelle résultant de la défalcation des différences en moins		

CRÉDITS demandés PAR LE MINISTRE de l'Intérieur POUR 1834.	CRÉDITS ACCORDÉS pour L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES EN PLUS AU BUDGET de 1834.	DIFFÉRENCES EN MOINS AU BUDGET de 1834.	OBSERVATIONS.
				NOTA. Les motifs des différences en plus ou en moins sont indiqués à la suite de l'art. 3, chap. III, du Budget.
34,125 »	34,400 »	» »	275 »	
39,640 »	39,640 »	» »	» »	
1,750 »	1,600 »	150 »	» »	
» »	» »	» »	» »	
16,500 »	18,000 »	» »	1,500 »	
36,900 »	35,900 »	1,000 »	» »	
10,800 »	7,711 »	3,089 »	» »	
2,000 »	1,000 »	1,000 »	» »	
141,715 »	138,251 »	5,239 »	1,775 »	
. . . .	. . . . .	3,464 »	» »	

Budget

ÉCONOMIQUE

de la Province de la Flandre orientale,

Pour l'Exercice 1834.

BUDGET DU DÉPARTEMENT de l'Intérieur. ARTICLE.	LITTERA.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS PAR LE GOUVERNEUR Pour l'exercice 1834. DÉTAILS.	TOT. PAR LITT.
	A	*Traitemens du Gouverneur, des États-Députés et du Greffier.*		
		1° Traitement du Gouverneur	14,814 81	
		2° Id. des états-députés	20,000 »	
		3° Id. du greffier	5,291 »	
		TOTAL du litta. *A*.	40,105 81	40,105 81
	B	*Traitement des employés et gens de service*	» »	42,300 »
	C	*Frais de route et de séjour.*		
		1° Du Gouverneur.	950 »	
		2° Des états-députés	350 »	
		3° Du greffier , ...	200 »	
		TOTAL du litta. *C*.	1,500 »	1,500 »
	D	*Loyer des locaux pour le Gouverneur, les états et les bureaux*	» »	» »
	E	*Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.*		
		1° Fournitures de bureau	1,500 »	
		2° Frais d'impression et de reliure.	6,975 »	
		3° Eclairage.	790 »	
		4° Chauffage.	2,700 »	
		5° Frais d'expédition.	40 »	
		6° Ports de lettres et menues dépenses	400 »	
		7° Recurage, matériaux, outils	720 »	
		8° Entretien des locaux	875 »	
		9° Entretien et renouvellement du mobilier.	2,000 »	
		TOTAL du litta *E*.	16,000 »	16,000 »
	F	*Traitemens et abonnemens des Commissaires de district, frais de route et de tournées, dédommagemens des Commissaires de milice.*		
		DISTRICT DE GAND.		
		1° Traitement	3,619 05	
		2° Abonnement.	3,917 46	
		DISTRICT D'AUDENARDE.		
		3° Traitement	2,857 14	
4		4° Abonnement	3,113 23	
		DISTRICT DE ST.-NICOLAS.		
		5° Traitement	1,904 76	
		6° Abonnement	2,084 66	
		DISTRICT D'EECLOO.		
		7° Traitement	1,619 05	
		8° Abonnement.	1,750 26	
		DISTRICT D'ALOST.		
		9° Traitement	2,857 14	
		10° Abonnement.	3,113 23	
		DISTRICT DE TERMONDE.		
		11° Traitement	1,904 76	
		12° Abonnement	2,084 66	
		13° Frais de route et de tournées des six Commissaires de district . .	1,800 »	
		14° Dédommagemens des Commissaires de milice	4,571 42	
		TOTAL du litta. *F*.	37,196 82	37,196 82
	G	*Frais des Conseils de Milice.*		
		1° Indemnités aux secrétaires des conseils de milice	1,143 »	
		2° Frais de voyage des commissaires de milice et indemnités des membres des conseils de milice	4,200 »	
		3° Frais d'impression et de reliure pour la levée de la milice	350 »	
		4° Frais de voyage pour l'inspection des miliciens semestriers . . .	2,500 »	
		5° Primes pour l'arrestation des réfractaires	450 »	
		6° Vacation des officiers de santé en matière de milice.	2,500 »	
		TOTAL du litta. *G*.	10,843 »	10,843 »
	H	Dépenses imprévues	» »	2,000 »
		TOTAL de l'article 4.	» »	149,945 63
		Augmentation réelle résultant de la défalcation de la différence en moins.	. . . .	. . . .

CRÉDITS demandés PAR LE MINISTRE de l'Intérieur POUR 1834	CRÉDITS ACCORDÉS pour L'EXERCICE 1833	DIFFÉRENCES EN PLUS AU BUDGET de 1834	DIFFÉRENCES EN MOINS AU BUDGET de 1834	OBSERVATIONS.
				NOTA Les motifs des différences en plus ou en moins sont indiqués à la suite de l'art. 4, chap III, du Budget
39,795 »	40,110 »	» »	315 »	
42,080 »	42,080 »	» »	» »	
1,500 »	900 »	600 »	» »	
» »	» »	» »	» »	
15,000 »	15,000 »	» »	» »	
37,055 »	36,355 »	700 »	» »	
10,800 »	7,450 »	3,350 »	» »	
2,000 »	1,000 »	1,000 »	» »	
118,230 »	142,695 »	5 650 »	315 »	
		5,335 »	» »	

Budget

économique

de la Province du Hainaut,

Pour l'Exercice 1834.

BUDGET DU DÉPARTEMENT de l'Intérieur. ARTICLE.	LITTERA.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS PAR LE GOUVERNEUR Pour l'exercice 1834. DÉTAILS.	TOT. PAR LITT.
	A	*Traitemens du Gouverneur, des États-Députés et du Greffier.*		
		1° Traitement du Gouverneur	14,811 81	
		2° Id. des états-députés	11,428 57	
		3° Id. du greffier	5,294 »	
		Total du litt^a. *A*	31,534 38	31,534 38
	B	*Traitement des employés et gens de service*	» »	47,202 11
	C	*Frais de route et de séjour.*		
		1° Du Gouverneur	1,000 »	
		2° Des états-députés	1,500 »	
		3° Du greffier et des employés	300 »	
		Total du litt^a. *C*	2,800 »	2,800 »
	D	*Loyer des locaux pour le Gouverneur, les états et les bureaux*	» »	» »
	E	*Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.*		
		1° Fournitures de bureau	3,590 »	
		2° Frais d'impression et de reliure	3,635 »	
		3° Eclairage	1,000 »	
		4° Chauffage	1,800 »	
		5° Frais d'expédition	120 »	
		6° Ports de lettres et menues dépenses	385 »	
		7° Recurage, matériaux, outils	1,100 »	
		8° Entretien des locaux	2,700 »	
		9° Entretien et renouvellement du mobilier	2 600 »	
		Total du litt^a. *E*	16,930 »	16,930 »
	F	*Traitemens et abonnemens des Commissaires de district, frais de route et de tournées, abonnemens des Commissaires de milice.*		
		DISTRICT DE MONS.		
		1° Traitement	2,857 15	
		2° Abonnement	2,256 08	
		DISTRICT DE SOIGNIES.		
		3° Traitement	2,380 95	
5		4° Abonnement	1,881 48	
		DISTRICT DE CHARLEROY.		
		5° Traitement	2,380 95	
		6° Abonnement	1,881 48	
		DISTRICT DE THUIN.		
		7° Traitement	2,380 95	
		8° Abonnement	1,881 48	
		DISTRICT DE TOURNAY.		
		9° Traitement	2,857 15	
		10° Abonnement	2,256 08	
		DISTRICT D'ATH.		
		11° Traitement	2,380 95	
		12° Abonnement	1,881 48	
		13° Frais de route et de tournées des six Commissaires de district	1,800 »	
		14° Dédommagemens des trois Commissaires de milice	3,428 58	
		Total du litt^a. *F*	32,504 76	32,504 76
	G	*Frais des Conseils de Milice.*		
		1° Indemnités des secrétaires des conseils de milice	952 38	
		2° Frais de voyage des commissaires de milice et indemnités des membres des conseils de milice	2,500 »	
		3° Frais d'impression et de reliure pour la levée de la milice	1,060 »	
		4° Frais de voyage pour l'inspection des miliciens semestriers	2,500 »	
		5° Primes pour l'arrestation des réfractaires	150 »	
		6° Vacation des officiers de santé en matière de milice	2,400 »	
		Total du litt^a. *G*	9,562 38	9,562 38
	H	Dépenses imprévues	» »	2,000 »
		Total de l'article 5	» »	142,533 63
		Augmentation réelle résultant de la défalcation des différences en moins		

CRÉDITS demandés PAR LE MINISTRE de l'Intérieur POUR 1834	CRÉDITS ACCORDÉS pour L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES EN PLUS AU BUDGET de 1834	DIFFÉRENCES EN MOINS AU BUDGET de 1834.	OBSERVATIONS.
				NOTA. Les motifs des différences en plus ou en moins sont indiqués à la suite de l'art. 5, chap. III, du Budget.
31,290 »	31,535 »	» »	245 »	
47,240 »	47,240 »	» »	» »	
2,000 »	2,000 »	» »	» »	
» »	460 »	» »	460 »	
16,930 »	16,930 »	» »	» »	
32,375 »	31,650 »	725 »	» »	
9,500 »	6,755 »	2,745 »	» »	
2,000 »	1,000 »	1,000 »	» »	
141,305 »	137,540 »	4,470 »	705 »	
. . . . .	. . . . .	3,765 »	» »	

77

Budget

ÉCONOMIQUE

de la Province de Liége,

Pour l'Exercice 1834.

BUDGET du département de l'Intérieur. — Article.	Littera.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS par le Gouverneur pour l'exercice 1834. — Détails.	Tot. par litt.
	A	*Traitemens du Gouverneur, des États-Députés et du Greffier.*		
		1° Traitement du Gouverneur	14,815 80	
		2° Id. des membres des états-députés	17,143 20	
		3° Id. du greffier	5,291 »	
		Total du litt. *A.*	37,250 »	37,250 »
	B	*Traitement des employés et gens de service*	» »	40,850 »
	C	*Frais de route et de séjour.*		
		1° Du Gouverneur	635 »	
		2° Des états-députés	635 »	
		3° Du greffier et des employés	420 »	
		Total du litt. *C.*	1,690 »	1,690 »
	D	*Loyer des locaux pour le Gouverneur, les états et les bureaux*	» »	» »
	E	*Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.*		
		1° Fournitures de bureau	2,116 50	
		2° Frais d'impression et de reliure	3,175 »	
		3° Eclairage	635 »	
		4° Chauffage	2,434 »	
		5° Frais d'expédition	53 »	
		6° Ports de lettres et menues dépenses	900 »	
		7° Recurage, matériaux, outils	1,270 »	
		8° Entretien des locaux	1,464 »	
		9° Entretien et renouvellement de meubles	952 50	
		Total du litt. *E.*	12,700 »	12,700 »
	F	*Traitemens et abonnemens des Commissaires de district, frais de route et de tournées, dédommagemens des Commissaires de milice.*		
		DISTRICT DE WAREMME.		
6		1° Traitement	2,860 »	
		2° Abonnement	3,180 »	
		DISTRICT DE LIÉGE.		
		3° Traitement	3,620 »	
		4° Abonnement	4,025 »	
		DISTRICT DE VERVIERS.		
		5° Traitement	2,860 »	
		6° Abonnement	3,180 »	
		DISTRICT DE HUY.		
		7° Traitement	2,860 »	
		8° Abonnement	3,180 »	
		9° Frais de route et de tournées des quatre Commissaires de district	1,200 »	
		10° Dédommagemens des quatre Commissaires de milice	2,535 »	
		Total du litt. *F.*	29,500 »	29,500 »
	G	*Frais des Conseils de Milice.*		
		1° Indemnités aux secrétaires des conseils de milice	1,700 »	
		2° Frais de voyage des commissaires de milice et indemnités des membres des conseils de milice	2,500 »	
		3° Frais d'impression et de reliure pour la levée de la milice	600 »	
		4° Frais de voyage pour l'inspection des miliciens semestriers	1,700 »	
		5° Primes pour l'arrestation des réfractaires	210 »	
		6° Vacations des officiers de santé en matière de milice	2,500 »	
		Total du litt. *G.*	9,210 »	9,210 »
	H	Dépenses imprévues	» »	2,000 »
		Total de l'article 6.	» »	133,200 »
		Augmentation réelle résultant de la défalcation de la différence en moins.	. . . .	. . .

CRÉDITS demandés PAR LE MINISTRE de l'Intérieur POUR 1834.	CRÉDITS ACCORDÉS pour L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES EN PLUS AU BUDGET de 1834.	DIFFÉRENCES EN MOINS AU BUDGET de 1834.	OBSERVATIONS.
				NOTA. Les motifs des différences en plus ou en moins sont indiqués à la suite de l'art. 6, chap. III, du Budget.
36,960 »	37,250 »	» »	290 »	
40,850 »	40,850 »	» »	» »	
1,690 »	1,690 »	» »	» »	
» »	» »	» »	» »	
12,700 »	12,700 »	» »	» »	
29,340 »	28,900 »	440 »	» »	
9,000 »	6,610 »	2,390 »	» »	
2,000 »	1,000 »	1,000 »	» »	
132,540 »	129,000 »	3,830 »	290 »	
. . . . .	. . . .	3,540 »	» »	

CHAP. III, ART. 7.

Budget

ÉCONOMIQUE

de la Province du Limbourg,

Pour l'Exercice 1834.

BUDGET DU DÉPARTEMENT de l'Intérieur. ARTICLE.	LITTERA.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS PAR LE GOUVERNEUR Pour l'exercice 1834. DÉTAILS.	TOT. PAR LITT.
	A	*Traitemens du Gouverneur, des États-Députés et du Greffier.*		
		1° Traitement du Gouverneur	14,814 81	
		2° Id. des états-députés	14,285 71	
		3° Id. du greffier	5,291 »	
		TOTAL du litt°. *A*.	34,391 51	34,391 51
	B	*Traitement des employés et gens de service*	» »	32,000 »
	C	*Frais de route et de séjour.*		
		1° Du Gouverneur.	500 »	
		2° Des états-députés	650 »	
		3° Du greffier et des employés	275 »	
		TOTAL du litt°. *C*.	1,425 »	1,425 »
	D	*Loyer des locaux pour le Gouverneur, les états et les bureaux*	» »	3,400 »
	E	*Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien des meubles, menues dépenses.*		
		1° Fournitures de bureau	2,500 »	
		2° Frais d'impression et de reliure	3,200 »	
		3° Eclairage.	700 »	
		4° Chauffage.	1,900 »	
		5° Frais d'expédition.	60 »	
		6° Ports de lettres et menues dépenses	350 »	
		7° Recurage, matériaux, ustensiles.	800 »	
		8° Entretien des locaux.	700 »	
		9° Entretien et renouvellement du mobilier	1,490 »	
		TOTAL du litt°. *E*.	11,700 »	11,700 »
	F	*Traitemens et abonnemens des Commissaires de district, frais de route et de tournées, abonnemens des Commissaires de milice.*		
		DISTRICT DE MAESTRICHT.		
		1° Traitement	3,333 33	
7		2° Abonnement.	2,632 80	
		DISTRICT DE HASSELT.		
		3° Traitement	3,333 33	
		4° Abonnement	2,632 80	
		DISTRICT DE RUREMONDE.		
		5° Traitement	3,333 33	
		6° Abonnement	2,632 80	
		DISTRICT DE MAESTRICHT (*rive droite de la Meuse*).		
		7° Traitement	3,333 33	
		8° Abonnement.	2,632 80	
		9° Frais de route et de tournées des quatre Commissaires de district.	1,200 »	
		10° Dédommagemens des trois Commissaires de milice.	2,666 66	
		TOTAL du litt°. *F*.	27,731 18	27,731 18
	G	*Frais des Conseils de Milice.*		
		1° Indemnités aux secrétaires des conseils de milice		
		2° Frais de voyage des commissaires de milice et indemnités des membres des conseils de milice	2,900 »	
		3° Frais d'impression pour la levée de la milice	800 »	
		4° Frais de voyage pour l'inspection des miliciens semestriers . . .	1,800 »	
		5° Primes pour l'arrestation des réfractaires	300 »	
		6° Vacations des officiers de santé en matière de milice	2,000 »	
		TOTAL du litt°. *G*.	7,800 »	7,800 »
	H	Dépenses imprévues	» »	2,000 »
		TOTAL de l'article 7.	» »	120,447 69
		Augmentation réelle résultant de la défalcation des différences en moins.	. . . .	. . . .

CRÉDITS demandés PAR LE MINISTRE de l'Intérieur POUR 1834.	CRÉDITS ACCORDÉS pour L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES EN PLUS AU BUDGET de 1834.	DIFFÉRENCES EN MOINS AU BUDGET de 1834.	OBSERVATIONS.
				NOTA. Les motifs des différences en plus ou en moins sont indiqués à la suite de l'art. 7, chap. III, du Budget.
31,125 »	34,395 »	» »	270 »	
31,500 »	30,830 »	670 »	» »	
1,400 »	1,000 »	400 »	» »	
3,400 »	3,400 »	» »	» »	
11,700 »	11,700 »	» »	» »	
26,355 »	27,160 »	» »	805 »	
7,800 »	7,190 »	610 »	» »	
2,000 »	1,000 »	1,000 »	» »	
118,280 »	116,675 »	2,680 »	1,075 »	
. . . .	. . . .	1,605 »	» »	

CHAP. III, ART. 8.

Budget

ÉCONOMIQUE

de la Province du Luxembourg,

Pour l'Exercice 1834.

BUDGET DU DÉPARTEMENT de l'Intérieur. ARTICLE.	LITTERA.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS PAR LE GOUVERNEUR Pour l'exercice 1834. DÉTAILS.	TOT. PAR LITT.
	A	*Traitemens du Gouverneur, des États-Députés et du Greffier.*		
		1° Traitement du Gouverneur	11,814 81	
		2° Id. des états-députés	17,142 87	
		3° Id. du greffier	5,291 »	
		4° Majoration pour fixer l'allocation en somme ronde	1 32	
		TOTAL du litte. *A*.	37,250 »	37,250 »
	B	*Traitemens des employés et gens de service*	» »	27,977 »
	C	*Frais de route et de séjour.*		
		1° Du Gouverneur.	600 »	
		2° Des états-députés	800 »	
		3° Du greffier	300 »	
		TOTAL du litte. *C*.	1,700 »	1,700 »
	D	*Loyer des locaux pour le Gouverneur, les états et les bureaux*	» »	3,400 »
	E	*Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien des meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses*	» »	* 14,000 »
		(* M. le Gouverneur n'a pas indiqué l'emploi de cette somme par nature de dépenses).		
8	*F*	*Traitemens et abonnemens des Commissaires de district, frais de route et de tournées, dédommagemens des Commissaires de milice.*		
		DISTRICT D'ARLON.		
		1° Traitement	1,714 28	
		2° Abonnement.	1,904 76	
		DISTRICT DE BASTOGNE.		
		3° Traitement	1,619 05	
		4° Abonnement	1,798 94	
		DISTRICT DE DIEKIRCK.		
		5° Traitement	1,619 05	
		6° Abonnement.	1,798 94	
		DISTRICT DE GREVENMACKER.		
		7° Traitement	1,428 57	
		8° Abonnement.	1,587 30	
		DISTRICT DE LUXEMBOURG.		
		9° Traitement	2,000 »	
		10° Abonnement.	2,222 22	
		DISTRICT DE MARCHE.		
		11° Traitement	1,904 76	
		12° Abonnement.	2,116 40	
		DISTRICT DE NEUFCHATEAU.		
		13° Traitement	2,095 24	
		14° Abonnement	2,328 04	
		DISTRICT DE VIRTON.		
		15° Traitement	1,714 29	
		16° Abonnement	1,904 76	
		17° Frais de route et de tournées des huit Commissaires de district .	3,665 80	
		18° Dédommagemens des trois Commissaires de milice	3,047 60	
		TOTAL du litte. *F*.	36,470 »	36,470 »
	G	*Frais des Conseils de Milice.*		
		1° Indemnités aux secrétaires des conseils de milice		
		2° Frais de voyage des commissaires de milice et indemnités des membres des conseils de milice	4,100 »	
		3° Frais d'impression et de reliure pour la levée de la milice		
		4° Frais de voyage pour l'inspection des miliciens semestriers . . .	3,000 »	
		5° Primes pour l'arrestation des réfractaires	» »	
		6° Vacations des officiers de santé en matière de milice	2,100 »	
		TOTAL du litte. *G*.	9,200 »	9,200 »
	H	Dépenses imprévues	» »	2,000 »
		TOTAL de l'article 8.	» »	131,997 »
		Augmentation réelle résultant de la défalcation de la différence en moins.	. . . .	. . . .

CRÉDITS demandes PAR LE MINISTRE de l'Intérieur POUR 1834.	CRÉDITS ACCORDÉS pour L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES EN PLUS AU BUDGET de 1834.	DIFFÉRENCES EN MOINS AU BUDGET de 1834.	OBSERVATIONS.
36,960 »	37,250 »	» »	290 »	
28,000 »	27,180 »	820 »	» »	
1,700 »	1,700 »	» »	» »	
3,400 »	3,400 »	» »	» »	
» »	» »	» »	» »	
35,070 »	34,070 »	1,000 »	» »	
9,200 »	5,400 »	3,800 »	» »	
2,000 »	1,000 »	1,000 »	» »	
130,330 »	124,000 »	6,620 »	290 »	
. . . . .	. . . .	6,330 »	» »	

CHAP. III, ART. 9.

Budget

ÉCONOMIQUE

de la Province de Namur,

Pour l'Exercice 1834.

BUDGET DU DÉPARTEMENT de l'Intérieur. ARTICLE.	LITTERA.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS PAR LE GOUVERNEUR Pour l'exercice 1834. DÉTAILS.	TOT. PAR LITTR.
	A	*Traitemens du Gouverneur, des États-Députés et du Greffier.*		
		1° Traitement du Gouverneur	14,814 81	
		2° Id. des états-députés	8,571 42	
		3° Id. du greffier	5,291 »	
		TOTAL du litt. *A*.	28.677 23	28,677 23
	B	*Traitemens des employés et gens de service.*		
		1° Traitemens des employés des trois premiers rangs et des gens de service	26,200 »	
		2° Traitemens des employés de quatrième rang.	9,600 »	
		TOTAL du litt. *B*.	35 800 »	35,800 »
	C	*Frais de route et de séjour.*		
		1° Du Gouverneur.	1,000 »	
		2° Des états-députés	1,200 »	
		3° Du greffier	200 »	
		TOTAL du litt. *C*.	2,400 »	2,400 »
	D	*Loyer des locaux pour le Gouverneur, les états et les bureaux*	» »	» »
	E	*Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien des meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.*		
		1° Fournitures de bureau	1,800 »	
		2° Frais d'impression et de reliure	2,200 »	
		3° Eclairage.	250 »	
		4° Chauffage.	1,800 »	
		5° Frais d'expédition.	» »	
		6° Ports de lettres et menues dépenses	150 »	
		7° Recurage, matériaux, ustensiles	420 »	
		8° Entretien des locaux	2,116 »	
9)		9° Entretien et renouvellement du mobilier	1,269 »	
		TOTAL du litt. *E*.	10,005 »	10,005 »
	F	*Traitemens et abonnemens des Commissaires de district, frais de route et de tournées, dédommagemens des Commissaires de milice.*		
		DISTRICT DE NAMUR.		
		1° Traitement	2,619 05	
		2° Abonnement.	2,067 72	
		DISTRICT DE DINANT.		
		3° Traitement	2,619 05	
		4° Abonnement	2,067 72	
		DISTRICT DE PHILIPPEVILLE.		
		5° Traitement	2,380 95	
		6° Abonnement	1,881 48	
		7° Frais de route et de tournées des trois Commissaires de district .	1,500 »	
		8° Dédommagemens des trois Commissaires de milice	2,285 71	
		TOTAL du litt. *F*.	17,421 68	17,421 68
	G	*Frais des Conseils de Milice.*		
		1° Indemnités aux secrétaires des conseils de milice	500 »	
		2° Frais de voyage des commissaires de milice et indemnités des membres des conseils de milice	1,668 »	
		3° Frais d'impression et de reliure pour la levée de la milice	500 »	
		4° Frais de voyage pour l'inspection des miliciens semestriers . . .	2,272 »	
		5° Primes pour l'arrestation des réfractaires	400 »	
		6° Vacations des officiers de santé en matière de milice	1,600 »	
		TOTAL du litt. *G*.	6,940 »	6,940 »
	H	Dépenses imprévues	» »	2,000 »
		TOTAL de l'article 9.	» »	103,243 91
		Augmentation réelle résultant de la défalcation des différences en moins.	. . . .	. . . .

CRÉDITS demandés PAR LE MINISTRE de l'intérieur POUR 1834.	CRÉDITS ACCORDÉS pour L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES EN PLUS AU BUDGET de 1834.	DIFFÉRENCES EN MOINS AU BUDGET de 1834.	OBSERVATIONS.
28,455 »	28,680 »	» »	225 »	
35,000 »	34,570 »	430 »	» »	
2,000 »	1,500 »	500 »	» »	
» »	» »	» »	» »	
10,000 »	11,000 »	» »	1,000 »	
16,745 »	16,400 »	345 »	» »	
6,940 »	6,250 »	690 »	» »	
2,000 »	1,000 »	1,000 »	» »	
101,140 »	99,400 »	2,965 »	1,225 »	
. . . . .	. . . . .	1,740 »	» »	

NOTE N° 3.

CHAPITRE IV.

Instruction Publique.

ARTICLE PREMIER.

UNIVERSITÉS.

Littera *A*. L'allocation demandée pour traitemens des fonctionnaires et employés des trois universités s'élève à 245,900 francs.
Cette somme sera répartie comme suit :

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

Six professeurs ordinaires, à . . .	fr. 4,620	fr. 27,720 »	
Un professeur émérite, à	- 4,620	- 4,620 »	
Un id. extraordinaire, à . .	- 3,360	- 3,360 »	
Deux id. id. , à . .	- 3,150	- 6,300 »	
Cinq lecteurs, à	- 2,100	- 10,500 »	
Un secrétaire-inspecteur, à	- 5,250	- 5,250 »	
Un bibliothécaire *ad interim*, à . .	- 1,680	- 1,680 »	
Un gardien de la bibliothèque, à . .	- 630	- 630 »	
Un jardinier, à	- 1,260	- 1,260 »	
Un conservateur du cabinet de physique, à	- 630	- 630 »	
Un id. d'histoire naturelle, à .	- 630	- 630 »	
Un sous-jardinier, à	- 630	- 630 »	
Un prosecteur, à	- 1,260	- 1,260 »	
Aide de travaux anatomiques, à . . .	- 630	- 630 »	
Deux appariteurs, à	- 735	- 1,470 »	
Un préparateur de chimie, à. . . .	- 630	- 630 »	
Un messager des curateurs, à . . .	- 525	- 525 »	
Un concierge, à.	- 525	- 525 »	
		Fr.	68,250 »

UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

Onze professeurs ordinaires, à . . .	fr. 4,620	fr. 50,620 »	
Un professeur émérite, à	- 5,772	- 5,772 »	
Cinq professeurs extraordinaires, à .	- 3,360	- 16,800 »	
Un id. id. , à .	- 3,150	- 3,150 »	
Cinq lecteurs, à	- 2,100	- 10,500 »	
Un secrétaire-inspecteur, à	- 5,250	- 5,250 »	
A REPORTER. . .		fr. 92,292 »	68,250 »

Report. . .	fr. 92,292 »	68,250
Un bibliothécaire	- 2,100 »	
Un sous-bibliothécaire	- 875 »	
Un sous-directeur au jardin botanique	- 1,680 »	
Un préparateur d'histoire naturelle	- 630 »	
Un conservateur de minéralogie	- 1,050 »	
Un id. de physique	- 693 »	
Un préparateur de chimie.	- 630 »	
Un maître de dessin.	- 840 »	
Deux appariteurs, à fr. 735.	- 1,470 »	
Un concierge	- 525 »	
Trois domestiques, à 420.	- 1,260 »	
Un aide d'anatomie	- 420 »	
Un huissier et concierge de la clinique. . . .	- 210 »	
Un jardinier	- 735 »	
Un économe surveillant.	- 1,260 »	
Un chef de la clinique	- 630 »	
Un chef de la clinique externe	- 630 »	
Un prosecteur	- 1,050 »	
	Fr.	108,980 »

UNIVERSITÉ DE GAND.

Sept professeurs ordinaires, à fr. 5,250 . . .	fr. 36,750 »	
Un bibliothécaire avec rang professoral. . . .	- 5,250 »	
Un professeur extraordinaire	- 3,360 »	
Un id. id.	- 3,150 »	
Trois lecteurs, à fr. 2,100.	- 6,300 »	
Un secrétaire-inspecteur et un adjoint. . . .	- 5,250 »	
Un sous-bibliothécaire	- 1,050 »	
Un gardien de la bibliothéque	- 210 »	
Un jardinier	- 1,260 »	
Un conservateur du cabinet de physique . . .	- 630 »	
Un id. d'histoire naturelle.	- 1,260 »	
Deux appariteurs, à 735	- 1,470 »	
Un garçon d'amphithéâtre.	- 210 »	
Un concierge	- 840 »	
Quatre portiers, à 420.	- 1,680 »	
	fr.	68,670 »
	Total. . . fr.	245,900 »

Littera *D*. Subside matériel fixe, pour les trois universités. . . . . fr. 57,400 »

Cette somme sera répartie comme suit, entre les trois universités :

Université de Louvain . . . . . fr.	15,500 »
Id. de Liége . . . . . -	19,500 »
Id. de Gand . . . . . -	22,400 »
Fr.	57,400 »

Elle doit pourvoir aux dépenses détaillées ci-après :

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

Clinique	fr.	1,700 »
Clinique des accouchemens		1,250 »
Amphithéâtre et collection de préparations anatomiques		850 »
Collections d'objets d'histoire naturelle, de physique, de minéralogie et laboratoire de chimie pharmaceutique		850 »
Bibliothéque		6,350 »
Chauffage des salles de leçons et de réunions.		1,500 »
Matériel du jardin botanique.		850 »
Entretien des bâtimens et du mobilier.		2,150 »
TOTAL. . .	fr.	15,500 »

UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

Service des cliniques, anatomie et accouchemens	fr.	2,550 »
Cabinet et collections d'histoire naturelle.		1,250 »
Cours et cabinet de chimie et de physique.		1,700 »
Bibliothéque		6,350 »
Chauffage des salles, auditoires.		1,250 »
Matériel du jardin botanique.		1,700 »
Service de l'école des mines.		2,550 »
Entretien des bâtimens et du mobilier.		2,150 »
TOTAL. . .	fr.	19,500 »

UNIVERSITÉ DE GAND.

Clinique médicale à l'hôpital civil	fr.	1,500 »
Chirurgie, accouchemens et entretien du cabinet d'instrumens de chirurgie. .		1,500 »
Anatomie et amphithéâtre de dissection		1,250 »
Entretien du cabinet d'histoire naturelle, cours de zoologie et d'anatomie comparée.		1,050 »
Bibliothéque		6,350 »
Chauffage des salles, réunions		1,500 »
Matériel du jardin botanique.		2,950 »
Cours de physique et de chimie, à l'usage des étudians en médecine. . .		2,100 »
Entretien des bâtimens et du mobilier.		4,200 »
TOTAL. . .	fr.	22,400 »

ARTICLE 6.

Instruction primaire.

Littera *A*. L'allocation demandée est de . . . . . fr. 214,000 »

Cette somme sera répartie ainsi qu'il suit, entre les neuf provinces du Royaume :

Province d'Anvers.	fr.	16,900	»
» de Brabant.		28,800	»
» de la Flandre occidentale		21,700	»
» de la Flandre orientale.		14,000	»
» du Hainaut.		23,800	»
» de Liége		36,700	»
» du Limbourg		22,300	»
» du Luxembourg		21,000	»
» de Namur		28,800	»
TOTAL. . . .	fr.	214,000	»

NOTE N° 4. — *A.*

CHAPITRE V.

ARTICLE PREMIER.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé sous le litt^a^. A *de l'article premier du chapitre V.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL. EN FLORINS.	TRAITEMENT INDIVIDUEL. EN FRANCS.	TOTAL. EN FLORINS.	TOTAL. EN FRANCS.
ARCHEVÊCHÉ DE MALINES.					
Traitement de l'archevêque	»	10,000 »	21,000 »	10,000 »	21,000 »
Abonnement pour frais de bureau, de tournée et de secrétariat	»	»	»	»	4,600 »
Vicaires-généraux	3	»	3,600 »	»	10,800 »
Chanoines	12	»	2,400 »	»	28,800 »
Personnel du séminaire	»	»	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	16	200 »	420 »	3,200 »	6,720 »
Demi-bourses	50	100 »	210 »	5,000 »	10,500 »
Réparations du palais, dépenses diverses, etc.	»	»	»	4,725 »	10,000 »
				»	100,420 »
ÉVÊCHÉ DE BRUGES.					
Traitement de l'évêque	»	7,000 »	14,700 »	7,000 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée, de secrétariat et de bureau	»	»	»	»	4,200 »
Vicaires-généraux	2	»	3,200 »	»	6,400 »
Chanoines	8	»	2,000 »	»	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	»	»	8,000 »
Réparations de bâtimens, dépenses diverses	»	»	»	»	7,000 »
				»	56,300 »
ÉVÊCHÉ DE GAND.					
Traitement de l'évêque	»	7,000 »	14,700 »	7,000 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée, de secrétariat et de bureau, etc.	»	»	»	»	4,200 »
Vicaires-généraux	2	»	3,200 »	»	6,400 »
Chanoines	8	»	2,000 »	»	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	»	»	8,000 »
Bourses	25	200 »	420 »	5,000 »	10,500 »
Demi-bourses	50	100 »	210 »	5,000 »	10,500 »
Réparat. de bâtimens, dépenses diverses, etc	»	»	»	»	7,000 »
				»	77,300 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL. EN FLORINS.	TRAITEMENT INDIVIDUEL. EN FRANCS.	TOTAL. EN FLORINS.	TOTAL. EN FRANCS.
ÉVÊCHÉ DE LIÉGE.					
Traitement de l'évêque	»	7,000 »	14,700 »	7,000 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée, de secrétariat et de bureau	»	»	»	»	4,200 »
Vicaires-généraux	2	»	3,200 »	»	6,400 »
Chanoines	8	»	2,000 »	»	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	»	»	8,000 »
Bourses	14	200 »	420 »	2,800 »	5,880 »
Demi-bourses	28	100 »	210 »	2,800 »	5,880 »
Réparations de palais, dépenses diverses	»	»	»	»	7,000 »
				»	68,060 »
ÉVÊCHÉ DE NAMUR.					
Traitement de l'évêque	»	7,000 »	14,700 »	7,000 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée, de secrétariat et de bureau	»	»	»	»	4,200 »
Vicaires-généraux	2	»	3,200 »	»	6,400 »
Chanoines	8	»	2,000 »	»	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	»	»	8,000 »
Demi-bourses	54	100 »	210 »	5,400 »	11,340 »
Réparat. de bâtimens, dépenses diverses, etc.	»	»	»	»	7,000 »
				»	67,640 »
ÉVÊCHÉ DE TOURNAY.					
Traitement de l'évêque	»	7,000 »	14,700 »	7,000 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée, de secrétariat et de bureau	»	»	»	»	4,200 »
Vicaires-généraux	2	»	3,200 »	»	6,400 »
Chanoines	7	»	2,000 »	»	14,000 »
Personnel du séminaire	»	»	»	»	8,000 »
Bourses	11	200 »	420 »	2,200 »	4,620 »
Demi-bourses	35	100 »	210 »	3,500 »	7,350 »
Réparat. de bâtimens, dépenses diverses, etc.	»	»	»	»	7,010 »
				»	66,280 »

Récapitulation.

Archevêché de Malines	fr. 100,420
Évêché de Bruges	56,300
» de Gand	77,300
» de Liége	68,060
» de Namur	67,640
» de Tournay	66,280
TOTAL	fr. 436,000

NOTE N° 4. — *B.*

CHAPITRE V.

ARTICLE PREMIER.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la repartition du crédit demandé sous le litt^a^. B *de l'article premier du chapitre V.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL. EN FLORINS.	TRAITEMENT INDIVIDUEL. EN FRANCS.	TOTAL. EN FLORINS.	TOTAL. EN FRANCS.
ANVERS.					
Curés de 1re classe	10	975 »	2,047 50	9,750 »	20,475 »
Curés de 2me classe	11	650 »	1,365 »	7,150 »	15,015 »
Desservans	124	375 »	787 50	46,500 »	97,650 »
Chapelains	45	»	400 »	»	18,000 »
Vicaires	184	100 »	210 »	18,400 »	38,640 »
Supplémens de traitemens	9	»	»	1,700 »	3,597 88
Dépenses diverses et imprévues	»	»	»	»	7,524 46
				»	200,902 34
A déduire pour revenus de cures, etc.				709 75	1,502 34
				»	199,400 »
BRABANT.					
Curés de 1re classe	12	975 »	2,047 50	11,700 »	24,570 »
Curés de 2me classe	17	650 »	1,365 »	11,050 »	23,205 »
Desservans	258	375 »	787 50	96,750 »	203,175 »
Chapelains	101	»	400 »	»	40,400 »
Vicaires	221	100 »	210 »	22,100 »	46,410 »
Supplémens de traitemens	45	»	»	5,040 »	11,936 52
Dépenses diverses et imprévues	»	»	»	»	7,470 72
				»	357,167 24
A déduire pour revenus de cures, etc.				1,969 02	4,167 24
				»	353,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL. EN FLORINS.	TRAITEMENT INDIVIDUEL. EN FRANCS.	TOTAL. EN FLORINS.	TOTAL. EN FRANCS.
FLANDRE OCCIDENTALE.					
Curés de 1re classe	19	975 »	2,047 50	18,525 »	38,902 50
Curés de 2me classe	17	650 »	1,375 »	11,050 »	23,205 »
Desservans	196	375 »	787 50	73,500 »	154,350 »
Chapelains	30	»	400 »	»	12,000 »
Vicaires	203	100 »	210 »	20,300 »	42,630 »
Supplémens de traitemens	2	»	»	650 »	1,375 60
Dépenses diverses et imprévues	»	»	»	»	7,536 84
				»	280,000 »
A déduire pour revenus de cure, etc.				»	»
				»	280,000 »
FLANDRE ORIENTALE.					
Curés de 1re classe	21	975 »	2,047 50	20,475 »	42,997 50
Curés de 2me classe	15	650 »	1,365 »	9,750 »	20,475 »
Desservans	266	375 »	787 50	99,750 »	209,475 »
Chapelains	9	»	400 »	»	3,600 »
Vicaires	221	100 »	210 »	22,100 »	46,410 »
Supplémens de traitemens	2	»	»	250 »	529 10
Dépenses diverses et imprévues	»	»	»	»	7,502 29
				»	330,988 89
A déduire pour revenus de cures, etc.				609 »	1,288 89
				»	329,700 »
HAINAUT.					
Curés de 1re classe	6	975 »	2,047 50	5,850 »	12,285 »
Curés de 2me classe	26	650 »	1,365 »	16,900 »	35,490 »
Desservans	379	375 »	787 50	141,225 »	298,462 50
Chapelains	2	»	400 »	»	800 »
Vicaires	107	100 »	210 »	10,700 »	22,470 »
Supplémens de traitemens	18	»	»	2,580 »	6,031 75
Dépenses diverses et imprévues	»	»	»	»	7,494 44
				»	383,033 69
A déduire pour revenus de cures, etc.				1,764 17	3,733 69
				»	379,300 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL. EN FLORINS.	TRAITEMENT INDIVIDUEL. EN FRANCS.	TOTAL. EN FLORINS.	TOTAL. EN FRANCS.
LIÉGE.					
Curés de 1re classe	6	975 »	2,047 50	5,850 »	12,285 »
Curés de 2me classe	18	670 »	1,365 »	11,700 »	24,570 »
Desservans,	223	375 »	787 50	87,375 »	183,487 50
Chapelains	83	»	400 »	»	33,200 »
Vicaires,	122	100 »	210 »	12,200 »	25,620 »
Supplémens de traitemens	8	»	»	1,400 »	2,963 96
Dépenses diverses et imprévues	»	»	»	»	7,525 86
				»	289,651 32
A déduire pour revenus de cures, etc.				1,111 »	2,351 32
				»	287,300 »
LIMBOURG.					
Curés de 1re classe	5	975 »	2,047 50	4,875 »	10,237 50
Curés de 2me classe	17	650 »	1,365 »	11,050 »	23,205 »
Desservans	230	375 »	787 50	86,250 »	181,125 »
Chapelains	104	»	400 »	»	41,600 »
Vicaires	242	100 »	210 »	24,200 »	50,820 »
Supplémens de traitemens	30	»	»	3,700 »	7,830 69
Dépenses diverses et imprévues	»	»	»	»	7,477 91
				»	322,296 10
A déduire pour revenus de cures, etc.				1,273 91	2,696 10
				»	319,600 »
LUXEMBOURG.					
Curés de 1re classe	1	975 »	2,047 50	975 »	2,047 50
Curés de 2me classe	29	650 »	1,365 »	18,850 »	39,585 »
Desservans	419	375 »	787 50	157,125 »	329,962 50
Chapelains	111	»	400 »	»	44,400 »
Vicaires	114	100 »	210 »	11,400 »	23,940 »
Supplémens de traitemens	8	»	»	900 »	1,904 76
Dépenses diverses et imprévues	»	»	»	»	10,455 08
				»	452,294 84
A déduire pour revenus de cures, etc.				611 81	1,294 84
				»	451,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL. EN FLORINS.	TRAITEMENT INDIVIDUEL. EN FRANCS.	TOTAL. EN FLORINS.	TOTAL. EN FRANCS.
NAMUR.					
Curés de 1re classe	1	975 »	2,047 50	975 »	2,047 50
Curés de 2de classe	15	650 »	1,365 »	9,750 »	20,475 »
Desservans	232	375 »	787 50	83,250 »	174,825 »
Chapelains	30	»	400 »	»	14,400 »
Vicaires	36	100 »	210 »	3,600 »	7,560 »
Supplémens de traitemens	12	»	»	1,825 »	3,862 43
Dépenses diverses et imprévues	»	»	»	»	7,500 55
				»	230,670 48
A déduire pour revenus de cures, etc. . . .				1,450 80	3,070 48
				»	227,600 »

Récapitulation.

Province d'Anvers	fr.	199,400 »
» du Brabant		353,000 »
» de la Flandre occidentale		280,000 »
» de la Flandre orientale		329,700 »
» du Hainaut		379,300 »
» de Liége		287,300 »
» du Limbourg		319,600 »
» du Luxembourg		451,000 »
» de Namur		227,600 »
TOTAL .	fr.	2,826,900 »

Ce tableau diffère, dans quelques parties, de celui qui a été produit l'année dernière. Un travail général de révision fait en 1833 à mis à même de donner aujourd'hui un chiffre exact.

Les sommes proposées pour dépenses diverses et imprévues sont destinées à acquitter, 1° les traitemens existans, attachés à des places en ce moment vacantes, de curés, desservans, chapelains et vicaires, places auxquelles il peut être pourvu dans le courant de l'année; 2° les traitemens qui pourront être accordés à des ecclésiastiques remplissant des fonctions pastorales et qui ne jouissent d'aucun traitement ou indemnité sur le trésor public ; 3° l'augmentation de traitement à accorder aux *chapelains* lorsqu'ils deviennent *desservans* par suite de l'érection de leurs églises en succursales.

Un arrêté du Gouvernement précédent, en date du 5 février 1816, maintient les curés et desservans en possession des biens de cures, non chargés de services religieux, sous la condition que les revenus de ces biens seront déduits des traitemens dont ces ecclésiastiques jouissent sur le trésor de l'État. De là résultent les déductions indiquées dans le tableau.

NOTE N° 4. — C.

CHAPITRE V.

ARTICLE 2.

CULTE PROTESTANT.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé à l'article 2 du chapitre V.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	DOMICILE.	TRAITEMENT FLORINS.	TRAITEMENT FRANCS.	INDICATION Du nombre d'habitans dont se compose chaque communauté protestante.
ANVERS.				
Pasteur	Anvers.	»	3,000 »	On n'a pu obtenir du consistoire l'indication du nombre de protestans qui existent aujourd'hui à Anvers.
Subside	Id.	»	1,000 »	
		»	4,000 »	
BRABANT.				
Pasteur	Bruxelles.	2,000 »	4,200 »	On n'a pu obtenir de renseignemens sur le nombre de protestans qui habitent Bruxelles.
Lecteur et chantre. .	Id.	400 »	840 »	
Sacristain	Id.	100 »	210 »	
Organiste.	Id.	100 »	210 »	
Subside pour frais de culte	Id.	236 24	500 »	
		2,836 24	5,960 »	
FLANDRE ORIENTALE.				
Pasteur	Gand.	1,400 »	2,940 »	350 Individus. NOTA. On n'a pu obtenir du pasteur protestant, dans la Flandre orientale, l'indication du nombre de ses coreligionnaires dans cette province.
Marguillier	Id.	200 »	420 »	
Subside pour loyer du temple	Id.	200 »	423 28	
Pasteur	Maria Hoorebeke.	200 »	420 »	
Marguillier	Id.	150 »	315 »	
		2,150 »	4,518 28	
HAINAUT.				
Pasteur	Mons.	150 »	315 »	
Pasteur	Dour et Pâturage.	1,250 »	2,625 »	
Frais du local . . .	Id.	25 »	52 91	188 Individus.
Pension des enfans du pasteur	Id.	61 46	130 07	
Marguillier et chantre.	Dour.	100 »	210 »	
Pasteur	Tournay et Rongy	1,400 »	2,940 »	
Pension des enfans. .	»	100 »	211 64	
Lecteur et chantre. .	Tournay.	100 »	210 »	302 Id.
»	Rongy.	100 »	210 »	
		3,286 46	6,904 62	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	TRAITEMENT. FLORINS.	TRAITEMENT. FRANCS.	INDICATION Du nombre d'habitans dont se compose chaque communauté protestante.
LIÉGE.				
Pasteur	Liége.	1,134 »	2,400 »	
Chantre	Id.	150 »	315 »	
Subside pour temple .	Id.	200 »	423 28	186 individus. NOTA. Non compris ceux qui sont domiciliés dans les communes de Seraing, Tilleur, Germappe, Chaufontaine et Chenée.
Id. pour instruction religieuse . . .	Id.	»	600 »	
Loyer du temple . .	Spa.	283 50	600 »	
Pasteur	Hodimont.	1,560 »	3,276 »	199 Individus
Lecteur et chantre. .	Id.	300 »	630 »	
Id. Id. . .	Dalhem.	100 »	210 »	
		3,727 50	8,454 28	
LIMBOURG.				
Pasteur	Beeck.	1,000 »	2,100 »	68 Id
Sacristain	Id.	100 »	210 »	
Pasteur	Eysden.	900 »	1,890 »	38 Id.
Lecteur	Id.	100 »	210 »	
Pasteur	Urmonde.	900 »	1,890 »	152 Id.
Sacristain	Id.	125 »	262 50	
Galoppe	Sacristain.	100 »	210 »	60 Id
Pasteur	Heerlen.	1,000 »	2,100 »	95 Id.
Sacristain	Id.	100 »	210 »	
Pasteur	Meerssen.	900 »	1,890 »	61 Id.
Pasteur	Sittard.	900 »	1,890 »	147 Id
Sacristain	Id.	100 »	210 »	
Pasteur	Vaals.	1,000 »	2,100 »	313 Id.
Sacristain	Id.	100 »	210 »	
Pasteur	Gennep.	900 »	1,890 »	
Sacristain	Id.	50 »	105 »	80 Id
Organiste.	Id.	50 »	105 »	
Pasteur	Stevensweert.	900 »	1,890 »	68 Id.
Sacristain	Id.	100 »	210 »	
Pasteur	Ruremonde.	1,400 »	2,940 »	
Divers employés . .	Id.	150 »	317 46	64 Id.
Dépenses diverses . .	Id.	75 »	158 73	
Pasteur	Venlo.	1,250 »	2,625 »	
Consistoire protestant pr divers employés .	Id.	200 »	423 28	143 Id
Pensions d'enfans des pasteurs du Limbourg.	»	825 »	1,746 03	
		13,225 »	27,793 »	

Récapitulation.

Anvers	fr.	4,000 »	Report. . .	fr.	29,837 18
Brabant		5,960 »	Limbourg		27,793 »
Flandre orientale		4,518 28	Ensemble. . .		57,630 18
Hainaut		6,904 62	Dépenses imprévues . .		7,369 82
Liége		8,454 28	Crédit demandé .	fr.	65,000 »
A reporter. .	fr.	29,837 18			